

**Enseignement postsecondaire et
Alphabétisation Manitoba**

Rapport annuel
2007-2008



Son Honneur l'honorable John Harvard, C.P., O.M.
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Palais législatif, bureau 235
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Votre Honneur,

J'ai le privilège de vous présenter le rapport annuel d'Enseignement postsecondaire et d'Alphabétisation Manitoba pour l'exercice clôturé le 31 mars 2008.

Veillez recevoir, Votre Honneur, mes respectueuses salutations.

La ministre,

Diane McGifford



Madame Diane McGifford
Ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation
Palais législatif, bureau 162
Winnipeg (Man.) R3C 0V8

Madame la Ministre,

J'ai le privilège de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation pour l'exercice allant du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008.

Durant l'année, le ministère a participé à des activités visant à appuyer les priorités essentielles que sont la facilité d'accès et la qualité dans tout le système d'enseignement postsecondaire et d'apprentissage des adultes, ainsi que l'accessibilité financière. Afin de satisfaire les besoins très divers des apprenants adultes du Manitoba, nous avons adopté une démarche qui consiste à offrir un continuum de possibilités, allant des programmes d'alphabétisation à tous les niveaux, au financement durable du secteur postsecondaire. Nous avons exploré de nouvelles façons d'envisager les programmes, et notamment des façons novatrices d'améliorer l'accès aux études postsecondaires des étudiants désavantagés, sous-représentés et à faibles revenus, de même que des moyens de retenir ces étudiants.

La nécessité de renforcer la collecte des données en vue d'appuyer la prise de décisions et de permettre de rendre des comptes au public est l'une des priorités les plus pressantes de la Province et du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). En 2007-2008, le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation a commencé à établir une stratégie de gestion de ses données qui orientera les efforts dans ce domaine. Le ministère participe également aux discussions sur les données du secteur de l'éducation par l'intermédiaire du CMEC et avec Statistique Canada.

En novembre 2007, le projet de loi 6, *Loi sur l'alphabétisation des adultes*, a reçu la sanction royale. Cette loi, la première du genre au Canada, oblige le gouvernement à adopter une stratégie visant l'alphabétisation des adultes et à officialiser le Programme d'alphabétisation des adultes du Manitoba. Nous reconnaissons que les connaissances de base de certains Manitobains et Manitobaines ne sont pas suffisantes pour leur permettre de participer pleinement à une société de plus en plus axée sur la connaissance et nous avons l'intention de remédier à cela, en nous appuyant sur les fondations solides que constituent les programmes destinés aux adultes offerts par les centres d'apprentissage pour adultes et les programmes d'alphabétisation communautaires. Nous consacrons plus de 17 millions de dollars à cette entreprise. À l'heure actuelle, il y a 45 centres d'apprentissage pour adultes enregistrés, qui offrent leurs programmes à partir de 85 endroits différents de la province. Quatre de ces centres sont gérés par les Premières nations et se trouvent dans des réserves. De plus, 38 organismes offrent des programmes d'alphabétisation des adultes. Vingt-neuf de ces organismes se concentrent principalement sur l'alphabétisation des adultes et 9 offrent ce genre de programmes tout en servant aussi de centres d'apprentissage pour adultes. En 2007-2008, environ 9000 adultes ont fréquenté un centre d'apprentissage pour adultes et participé à des programmes d'alphabétisation visant à améliorer leur faculté de comprendre et d'utiliser des documents imprimés, et à leur permettre d'obtenir un diplôme d'études secondaires pour pouvoir continuer leurs études au niveau postsecondaire ou accéder à de meilleures perspectives d'emploi.

Le gouvernement du Manitoba continue à beaucoup investir dans le système d'enseignement postsecondaire, car il reconnaît l'importance de ce système pour les étudiants, l'économie de la province et la société en général. Le système contribue notamment aux objectifs économiques fondamentaux décrits dans le Plan stratégique de croissance économique du Manitoba en formant des travailleurs qualifiés qui ont un rendement élevé et sont capables de faire preuve de l'esprit novateur nécessaire pour permettre l'augmentation de la productivité et la création de produits.

En 2007-2008, l'Université du Manitoba, l'Université de Winnipeg, l'Université de Brandon, le Collège universitaire de Saint-Boniface et le Collège universitaire du Nord ont reçu 338,0 millions de dollars, dont 9,9 millions étaient inclus dans la rubrique des subventions en capital. De plus, la Canadian Mennonite University, le Providence College and Seminary, le William and Catherine Booth College et le Steinbach Bible College ont bénéficié de 5 millions de dollars sous forme de subventions.

En 2007-2008, 70,7 millions de dollars de subventions ont été accordés au Red River College, au Assiniboine Community College et à l'École technique et professionnelle, dont 1,8 million était inclus dans la rubrique des subventions en capital. De plus, le Winnipeg Technical College a reçu 0,6 million de dollars.

Le nombre d'étudiants inscrits à plein temps dans les universités et les collèges universitaires était de 30 572 et le nombre d'étudiants à temps partiel, de 23 309. On estime à 14 360 le nombre d'inscriptions à plein temps dans les collèges communautaires et à 28 495 le nombre d'inscriptions à temps partiel, pour l'année 2007-2008.

La Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba continue à accorder une aide financière pour des fins d'études aux étudiants du cycle postsecondaire dont les moyens limitent les possibilités sur ce plan. L'aide financière est offerte sous forme de prêts canadiens d'études, de prêts étudiants du gouvernement du Manitoba, de bourses du millénaire du Canada, de bourses du Manitoba, de bourses d'études supérieures du Manitoba et d'un certain nombre d'autres subventions, bourses et programmes d'encouragement. En 2007-2008, le Manitoba a aussi participé aux efforts fédéraux-provinciaux visant à revitaliser les programmes d'aide aux étudiants à court et à long terme.

Les progrès que nous avons faits en 2007-2008 pour atteindre les objectifs essentiels du ministère ont été accomplis grâce aux efforts de notre personnel expérimenté et compétent et je suis certaine que ces personnes continueront à relever les défis de l'avenir avec le même dévouement et la même détermination.

C'est avec mes respects, Madame la Ministre, que je vous soumetts ce document.

La sous-ministre,

Heather D. Reichert



Table des matières

TITRE	PAGE
Préface	
Structure du rapport	1
Mandat	1
Mission	2
Responsabilités	2
Aperçu des programmes et des services	3
Organigramme	11
PARTIE A – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Administration et finances	
Traitement du ministre.....	15
Soutien à la haute direction	15
Direction de la politique et de la planification.....	15
Administration et finances	18
Soutien aux collèges et aux universités	
Conseil de l'enseignement postsecondaire	19
Subventions de fonctionnement aux universités	20
Fonds des initiatives stratégiques en éducation postsecondaire	20
Subventions aux collèges	20
Initiative d'expansion des collèges	20
Programmes Accès	21
Aide à l'enseignement postsecondaire et à la formation professionnelle	22
Centre Stevenson de formation technique.....	22
Direction de l'aide aux étudiants	23
Apprentissage et alphabétisation des adultes	29
Subventions en capital	33
Coûts liés aux immobilisations	35

PARTIE B – INVESTISSEMENTS EN CAPITAL

Investissements en capital	39
----------------------------------	----

Renseignements financiers

État de rapprochement	43
Sommaire des dépenses	44
Sommaire des recettes	52
Sommaire des dépenses et de l'effectif des cinq dernières années	54

Communication de rapports sur la performance	56
---	----

Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)	71
---	----

Annexes

Tableau

Bourses du Programme d'aide aux étudiants	75
---	----

Préface

En septembre 2006, dans le cadre d'une restructuration gouvernementale, la Division de la formation du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle a été transférée au nouveau ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce, tandis que le volet alphabétisation a pris de l'importance avec la création du nouveau ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation.

Structure du rapport

La structure de ce rapport annuel correspond à celle des postes budgétaires du ministère, établie dans le Budget principal des dépenses du gouvernement du Manitoba pour l'exercice terminé le 31 mars 2008. Le rapport fournit aussi des renseignements sur les budgets principaux et les postes secondaires, en regard des objectifs du ministère et des résultats réels obtenus. Les renseignements sur le rendement financier sont accompagnés d'explications relatives aux écarts budgétaires en matière de dépenses et de recettes, ainsi que d'un tableau chronologique avec des chiffres rajustés illustrant les dépenses et la dotation en personnel du ministère sur cinq ans.

Mandat

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba s'est vu confier la responsabilité d'établir les priorités et de répartir les fonds consentis par la Province aux établissements d'enseignement postsecondaire, aux projets d'alphabétisation et d'apprentissage pour adultes et aux services d'aide financière pour étudiants.

Le ministère travaille en collaboration avec les divisions scolaires, les collèges, un collège universitaire, les universités, les autres gouvernements provinciaux et territoriaux, le gouvernement fédéral et d'autres organismes publics et privés d'enseignement et de formation, afin que les programmes d'apprentissage pour adultes et l'enseignement postsecondaire répondent aux besoins de tous les Manitobains et Manitobaines tout en respectant des critères de qualité supérieure.

En plus d'établir les grands objectifs en matière d'éducation, le ministère est responsable de l'ensemble des lois et règlements régissant les systèmes d'enseignement postsecondaire et d'apprentissage pour adultes.

Le ministère est aussi chargé d'établir une orientation politique pour ce qui est des questions administratives liées aux systèmes d'enseignement postsecondaire et d'apprentissage pour adultes en vertu des lois et règlements codifiés du Manitoba énumérés ci-dessous :

- *Loi sur les centres d'apprentissage pour adultes*
- *Loi sur l'alphabétisation des adultes – projet de loi 6*
- *Loi sur l'Université de Brandon*
- *Loi sur les collèges*
- *Loi sur le Collège universitaire de Saint-Boniface*
- *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*
- *Loi sur l'attribution de grades*
- *Loi sur le ministère du Travail et de l'Immigration*
(en ce qui a trait à certains programmes de formation)
- *Loi sur les écoles professionnelles privées*
- *Loi sur l'aide aux étudiants*
- *Loi sur le Collège universitaire du Nord*
- *Loi sur l'Université du Manitoba*
- *Loi sur l'Université de Winnipeg*

Rôle et Mission

De concert avec ses partenaires et différents intervenants, Enseignement postsecondaire et Alphabétisation a comme mission :

- d'offrir aux Manitobaines et aux Manitobains la possibilité de faire des études et de suivre des programmes d'apprentissage pour adultes de qualité supérieure et qui soient à la fois pertinents, abordables et accessibles;
- d'accorder une aide financière aux Manitobains et Manitobaines qui en ont besoin pour pouvoir accéder à l'enseignement postsecondaire;
- d'appuyer l'établissement de liens harmonieux et cohérents entre les systèmes d'apprentissage pour adultes et d'enseignement postsecondaire;
- de diriger le processus de création, de mise en œuvre et d'évaluation d'une stratégie visant l'alphabétisation des adultes au Manitoba;
- de jouer un rôle de chef de file en permettant aux systèmes d'apprentissage pour adultes et d'enseignement postsecondaire de contribuer à la réalisation des objectifs économiques et sociaux du Manitoba.

En remplissant sa mission, le ministère tient compte des principes suivants :

- Accessibilité sur tous les plans, y compris financier
- Qualité
- Pertinence
- Inclusivité
- Souplesse
- Innovation
- Imputabilité

Responsabilités

La principale responsabilité d'Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba est de faire en sorte que l'enseignement postsecondaire et les programmes d'apprentissage pour adultes soient d'excellente qualité. Il s'agit principalement d'améliorer le rendement de l'apprenant, de délimiter les rôles et les responsabilités au sein des systèmes d'enseignement postsecondaire et d'apprentissage pour adultes, et de faciliter l'acquisition et le partage des nouvelles connaissances.

Les responsabilités générales du ministère sont les suivantes :

- établir une orientation stratégique pour l'enseignement postsecondaire et l'apprentissage des adultes, ainsi que des structures législatives et de réglementation;
- jouer un rôle de chef de file et travailler à la réforme de l'éducation, en collaboration avec les établissements d'enseignement postsecondaire, les centres d'apprentissage pour adultes et d'autres organismes;
- établir des priorités pour le système public d'enseignement postsecondaire de la province, les programmes d'apprentissage pour adultes et le programme d'aide aux étudiants, et accorder des fonds à ces secteurs;
- collaborer avec les collèges, les universités et d'autres établissements d'enseignement et de formation professionnelle pour que tous les Manitobains et les Manitobaines aient accès à un enseignement postsecondaire et à des programmes d'apprentissage pour adultes de qualité supérieure;
- représenter la Province à l'occasion de négociations avec d'autres gouvernements, dont le gouvernement fédéral, concernant l'enseignement postsecondaire, l'apprentissage des adultes et le financement de l'éducation, et participer aux réunions pertinentes avec des organismes publics et privés.

- appuyer l'établissement de liens harmonieux et cohérents au sein du système d'apprentissage pour adultes;
- jouer un rôle de chef de file en permettant aux systèmes d'enseignement postsecondaire et d'apprentissage pour adultes de contribuer à la réalisation des objectifs économiques et sociaux du Manitoba.

Aperçu des programmes et des services

Pour l'année financière terminée le 31 mars 2008, le budget des programmes et des services du ministère était réparti en six postes principaux : Administration et finances; Soutien aux collèges et aux universités; Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba; Apprentissage et alphabétisation des adultes; Subventions en capital; et Coûts liés aux immobilisations.

L'engagement du Manitoba envers l'apprentissage des adultes et l'enseignement postsecondaire se traduit par le financement de deux collèges communautaires, de l'École technique et professionnelle, d'un collège universitaire, de trois universités et du Collège universitaire de Saint-Boniface, ainsi que de programmes d'alphabétisation, de centres d'apprentissage pour adultes et du programme d'aide aux étudiants.

En 2007-2008, l'accessibilité aux programmes d'apprentissage pour adultes et aux études postsecondaires a continué à être une priorité essentielle pour le ministère, qui s'est concentré particulièrement sur les besoins spéciaux des personnes à faibles revenus et des groupes sous-représentés. Les études qui se sont poursuivies pendant l'année 2007-2008 doivent contribuer à la cohérence de la politique se rapportant à ce secteur.

I Enseignement postsecondaire

En 2007-2008, les universités et le collège universitaire comptaient 30 572 étudiants à plein temps et 23 309 étudiants à temps partiel.

En 2007-2008, le nombre d'étudiants à plein temps inscrits dans les collèges communautaires était estimé à 14 360. Le nombre d'étudiants à temps partiel était estimé à 28 495.

Le Collège universitaires du Nord continue à offrir une gamme complète de programmes postsecondaires à l'intention de la population du Nord, et notamment des programmes de perfectionnement, de formation aux métiers, de formation professionnelle ou technique, et des programmes menant à un diplôme du premier cycle. Le collège offre des cours axés sur les apprenants à partir de deux campus et 12 centres régionaux répartis dans toute la région nord. En 2007-2008, deux nouveaux centres ont été ouverts, à Grand Rapids et Oxford House. Deux programmes menant à des diplômes d'études postsecondaires ont été approuvés et reçoivent des fonds : le baccalauréat en études autochtones de la région nord et le baccalauréat en études de sage-femme.

Le rapport annuel de 2007-2008 du Conseil de l'enseignement postsecondaire fournit de plus amples renseignements sur l'enseignement postsecondaire.

II Direction de l'aide aux étudiants

La Direction de l'aide aux étudiants fournit une aide financière supplémentaire aux étudiants dont la situation financière limite les choix en matière d'études et qui ne pourraient pas, sans cela, faire d'études postsecondaires. En 2007-2008, la Direction était autorisée à accorder jusqu'à 30,7 millions de dollars en prêts étudiants. En outre, environ 51,2 millions de dollars ont été consacrés à des programmes de prêts et bourses, dont 2,6 millions de dollars aux bourses d'accès, 0,8 million de dollars aux autres prêts et bourses, 5,0 millions de dollars au projet de bourses d'études et d'entretien du Manitoba, 3,0 millions de dollars aux subventions canadiennes pour études,

8,2 millions de dollars au Fonds de bourses du Manitoba, 12,8 millions de dollars au Fonds canadien des bourses d'études du millénaire et à ses programmes, 2,0 millions de dollars au Programme manitobain de bourses d'études supérieures, 13,9 millions de dollars aux subventions pour les frais de scolarité, et 2,9 millions de dollars au Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine, dont les coûts sont récupérés auprès du ministère de la Santé. Pendant l'année de programme 2007-2008, on a procédé au traitement d'environ 13 000 demandes d'aide aux étudiants.

La Direction assure aussi la gestion du portefeuille de prêts étudiants du Manitoba, ce qui comprend le versement et la collecte de prêts à financement direct. Elle a conclu un contrat avec le Credit Union Central of Manitoba prévoyant l'utilisation de son système d'administration des prêts afin de faciliter le consentement et la collecte de prêts. La Section des prêts étudiants administre aussi les comptes de prêts étudiants en adoptant des pratiques de gestion de la dette efficaces (par exemple, programmes d'allègement des intérêts, de réduction des dettes et de révision des modalités), de façon à aider les étudiants à rembourser leurs prêts, à limiter le risque général couru par le gouvernement, et à réduire les taux de défaut de paiement. En 2007-2008, environ 6,2 millions de dollars avaient été réservés à ce programme, soit 4,8 millions de dollars à titre de provision pour pertes, bonification d'intérêts et prime de risque auprès des banques nationales, et 1,4 million de dollars pour les programmes d'allègement des intérêts et de réduction des dettes.

La Direction de l'aide aux étudiants administre aussi la *Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés* et ses règlements.

III Apprentissage et alphabétisation des adultes

La Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation des adultes gère et appuie la création et la prestation de programmes destinés aux adultes du Manitoba par l'entremise des centres d'apprentissage pour adultes et des programmes communautaires d'alphabétisation des adultes. La publication, en 2006, de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA) a attiré l'attention sur les questions d'alphabétisation. Le ministère a pris des mesures en conséquence de l'importance accrue accordée par la Province à ce domaine. En novembre 2007, le projet de loi 6, *Loi sur l'alphabétisation des adultes*, a reçu la sanction royale. Cette Loi oblige le gouvernement à adopter une stratégie visant l'alphabétisation des adultes. On a donc amorcé un processus de consultation exhaustif destiné à guider l'établissement de cette stratégie.

Les programmes d'alphabétisation des adultes et les centres d'apprentissage pour adultes offrent des cours sans frais de scolarité afin de permettre aux adultes d'obtenir les compétences de base et titres nécessaires pour pouvoir continuer leurs études ou poursuivre une formation. Plus de 40 % des participants à ces programmes ont un emploi à temps plein ou à temps partiel, ce qui montre bien le rôle important que jouent ces programmes pour permettre aux adultes qui ont fait peu d'études de prendre pleinement part au monde du travail. En 2007-2008, les programmes d'alphabétisation et d'apprentissage pour adultes ont bénéficié de plus de 17 millions de dollars. Il y a 45 centres d'apprentissage pour adultes enregistrés au Manitoba et 38 organismes offrant des programmes d'alphabétisation. En 2007-2008, 9000 adultes environ ont suivi des programmes d'alphabétisation.

La Direction propose aussi des ateliers de formation et de perfectionnement professionnel à l'intention des intervenants en alphabétisation et des enseignants des CAA. La Direction administre aussi les tests d'évaluation en éducation générale (GED). Pendant la période sur laquelle porte ce rapport, 70 séances de tests ont été offertes, dans 13 centres différents.

IV Initiatives ministérielles

Trois initiatives dépendent en même temps du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse et du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, et leur personnel vient de ces deux ministères. Il s'agit de l'initiative portant sur l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones, de l'Initiative de développement durable et de l'Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel. Les deux ministères partagent également la Direction générale de l'éducation des Autochtones, le Service de gestion des ressources humaines, les Services financiers et administratifs et les Services des systèmes et de la technologie.

1. Éducation des Autochtones

La Direction générale de l'éducation des Autochtones a pour mandat d'orienter et de coordonner les initiatives du ministère relatives à l'éducation et à la formation professionnelle des Autochtones. Ses objectifs sont les suivants : veiller à ce que la démarche adoptée par le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse et le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, en collaboration avec le ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce en ce qui concerne l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones soit intégrée, favoriser l'aplanissement des obstacles systémiques au succès des étudiants autochtones, et participer à la recherche intersectorielle et aux initiatives stratégiques relatives à l'éducation et à la formation professionnelle des Autochtones, tout en facilitant les liens et la collaboration dans le cadre de ces projets.

La Direction générale coordonne la mise en œuvre du plan d'action pour l'éducation des Autochtones et fournit des services de soutien et d'orientation aux directions et aux services du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation et du ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce en ce qui concerne les questions d'éducation et de formation professionnelle des Autochtones.

Pour plus de renseignements sur la Direction générale de l'éducation des Autochtones, veuillez consulter le rapport annuel du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse.

2. Développement durable

En 2007-2008, le ministère considérait l'éducation pour le développement durable (EDD) comme une priorité très importante. Il a ainsi renforcé la coopération et les partenariats établis dans ce domaine à l'échelle régionale, nationale et internationale avec des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des entreprises, des industries, des collectivités et des groupes de jeunes en vue de poursuivre l'expansion, la communication et la promotion de l'EDD au Manitoba et dans tout le Canada. Le Manitoba a continué à assurer la direction des travaux internationaux du Conseil des ministres de l'éducation (Canada) sur l'EDD. Par l'intermédiaire de ce Conseil, le Manitoba a poursuivi ses travaux au sein du Comité directeur CEE pour l'éducation au développement durable de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, afin de créer des indicateurs, de faire des rapports sur les progrès dans ce domaine et de mettre en œuvre la stratégie et son cadre de mise en application. Le ministère a continué à soutenir les activités du groupe de travail du Manitoba sur l'EDD, et notamment le partenariat établi avec la Science Teachers Association of Manitoba en vue de préparer une conférence internationale sur l'éducation pour le développement durable (Choose the future), qui doit avoir lieu à l'automne 2008.

Le ministère a continué à aider les établissements d'enseignement à créer et à mettre en œuvre le cadre stratégique, les règlements et la structure d'exploitation à l'appui du développement durable et de l'EDD. En 2007-2008, le ministère a établi un partenariat avec la York University dans le but de planifier la mise en place de la Sustainability and Education Academy au Manitoba en 2008, un programme visant à aider les cadres des divisions scolaires, des ministères de l'Éducation provinciaux et des facultés de l'éducation à intégrer le développement durable dans leurs lignes directrices et leurs programmes et à créer des milieux de vie et d'apprentissage fondés sur la viabilité écologique.

Le ministère a continué à promouvoir la recherche axée sur l'EDD. En 2007-2008, il s'est associé avec l'Institut international du développement durable et la University of Northern British Columbia afin de lancer un processus de recherche visant à permettre d'établir des points de repère et d'évaluer les connaissances, les compétences et les comportements de la population et des élèves de 6^e, 8^e, 10^e et 12^e années au Manitoba. Le ministère a aussi appuyé les travaux de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe par l'intermédiaire des rapports du CMEC sur les progrès de l'éducation pour le développement durable au Canada.

Le ministère veille à ce que les cadres stratégique, réglementaire et opérationnel, ainsi que les opérations et les programmes soutiennent l'éducation pour le développement durable tant à l'échelle interne qu'externe. Les directions du ministère appliquent des procédures de gestion qui respectent le développement durable, y compris en ce qui concerne les décisions prises, la planification, l'établissement de budget et les pratiques d'acquisition. Les rapports rédigés par les différentes directions soulignent les initiatives prises dans ce domaine.

3. Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel

L'Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel (IETP), un projet conjoint du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse et du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, a été lancée en avril 2004 afin de revitaliser cette forme d'enseignement au Manitoba. En 2007, cette initiative a été renouvelée pour une période de quatre ans (2007-2011) et a été intégrée au ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce. L'un des objectifs centraux de cette initiative est de traiter les besoins du marché du travail et la pénurie existante et croissante de main-d'œuvre spécialisée. Sur un plan plus général, l'IETP contribue aux efforts visant à offrir à la population manitobaine un ensemble complet de possibilités de formation technique et professionnelle qui soient accessibles à tous, sans discontinuité entre les différents niveaux et axées sur les besoins du marché du travail et sur les carrières. L'IETP renouvelée continue à tirer parti des succès remportés en ce qui concerne les six priorités d'action :

- améliorer l'image des carrières professionnelles et techniques;
- sensibiliser davantage les élèves aux programmes d'enseignement technique et professionnel et aux métiers s'y rapportant;
- veiller à ce que les programmes offerts répondent aux besoins du marché du travail;
- faciliter l'articulation des programmes entre les écoles secondaires et les collèges;
- élaborer des stratégies visant à remédier à la pénurie d'enseignants de programmes d'enseignement technique et professionnel, et à actualiser leurs connaissances professionnelles;
- accroître le financement accordé à la modernisation de l'équipement utilisé pour l'enseignement technique et professionnel.

Les résultats escomptés de l'IETP sont :

- un taux d'inscription plus élevé aux programmes d'enseignement technique et professionnel offerts dans les écoles secondaires et les collèges;
- un taux d'obtention de diplômes plus élevé à l'issue des programmes d'enseignement technique et professionnel offerts dans les écoles secondaires et les collèges;
- un plus grand nombre d'élèves de l'école secondaire s'inscrivant à des programmes d'enseignement technique et professionnel au niveau collégial;
- un meilleur taux d'emploi dans les métiers du secteur technique et professionnel;
- une augmentation de la capacité des collectivités à remédier à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, ce qui permettra d'accroître la capacité concurrentielle de la province dans les différents secteurs industriels.

Fonctionnement – Une équipe formée de trois personnes s'occupe des activités courantes liées à l'IETP et élabore les stratégies et les plans d'action appropriés pour chaque priorité d'action. Le directeur général voit à ce que l'on donne suite aux priorités d'action, en assumant le rôle de chef de file et se chargeant de l'orientation dans ce secteur, en rendant compte des plans et des activités de

l'IETP, et en établissant des liens avec les nombreux intervenants et groupes afin d'obtenir leur soutien et leur coopération à l'égard des objectifs de l'Initiative.

L'expert-conseil de l'IETP garde le contact avec ce qui se passe sur le terrain, surveille l'avancement des projets et l'état des activités appuyées par l'IETP, et est responsable de déposer des plans d'action et des rapports d'étape.

L'autre membre de l'équipe est un employé de soutien qui fait le suivi des dépenses et assure un soutien administratif général.

Activités – L'IETP a entrepris diverses activités liées à chacune de ses priorités d'action. La plupart de ces activités sont régulières ou s'étendent sur plusieurs années.

Image – De concert avec les écoles, les collèges, les entreprises, l'industrie, les syndicats et les ministères partenaires (Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, Enseignement postsecondaire et Alphabétisation et la Division de l'apprentissage de Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce), l'IETP cherche à donner une image plus positive et fidèle des métiers et de l'enseignement technique et professionnel, en recourant à divers moyens :

- présentations à des groupes d'intervenants en éducation, notamment à l'occasion du Rotary Career Symposium, du salon des carrières et du Forum rural de Brandon, de la foire aux carrières de la région est du Manitoba, de la journée carrière du Red River College, du Northern Aboriginal Festival and Community Awards (NAFCA), du salon des carrières et de l'emploi du Collège universitaire du Nord et du Tri-College Apprenticeship Forum;
- parrainage de la conférence de la Manitoba Association of Parent Councils (2007);
- création et distribution d'affiches de l'IETP sur les compétences essentielles aux classes de la 8^e à la 12^e année partout dans la province;
- présence et participation au Northern Aboriginal Festival and Community Awards et au salon des carrières de Thompson.

Sensibilisation – Bon nombre d'activités de sensibilisation se rapprochent des activités portant sur l'image (projets de démonstration, présentations et activités promotionnelles). Le comité responsable du projet « Lessons Learned » favorise les possibilités de réseautage, évalue la portée des projets et facilite la diffusion de l'information.

Les activités suivantes ont été menées à bien :

- En partenariat avec la Direction de l'enseignement, des programmes et de l'évaluation d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, l'IETP a fourni l'outil de développement de carrière appelé « The New Real Game » à plus de 300 écoles du Manitoba et parrainé le perfectionnement professionnel des enseignants.
- L'IETP a joué un rôle clé en ce qui concerne l'organisation d'un atelier de perfectionnement de deux jours sur le développement de carrière présenté par Phil Jarvis dans la division scolaire Frontier en mars 2008.
- L'IETP fait connaître l'option Métiers au secondaire : en poursuivant son soutien stratégique et financier aux écoles (financement des projets de démonstration), elle permet à ce programme de continuer à se développer. Le nombre d'élèves inscrits au programme au printemps 2008 était de 700 environ. Il s'agit là d'une augmentation de 400 % en quatre ans.
- Le site Web de l'initiative – <http://www.edu.gov.mb.ca/ietp/index.html> - donne des renseignements à jour sur les activités importantes :
 - équipement et projets de démonstration;
 - accès à divers documents;
 - liens vers des ressources Internet pertinentes.

Pertinence du programme

- Afin de garantir que les programmes d'études répondent bien aux besoins actuels des étudiants, des entreprises, de l'industrie et du marché du travail, les douze programmes suivants sont en cours d'examen : technologie automobile, services d'alimentation commerciaux, construction domiciliaire, coiffure, services d'aide soignant, carrosserie, soudure, électricité, électronique, dessin technique, technologie de l'information et production médiatique. Les nouveaux programmes se concentreront particulièrement sur les compétences de base, le développement durable et la sécurité.
- L'initiative fournira un outil d'enseignement en ligne (CDX On-line) pour tous les programmes de technologie automobile de la province. Il y a aura un stage de formation pour les enseignants en mai 2008.
- Projet de Système interactif tridimensionnel de conception par ordinateur (CATIA) : il s'agit d'un progiciel commercial multiplateforme de conception assistée par ordinateur, de fabrication assistée par ordinateur et d'ingénierie assistée par ordinateur utilisé pour le développement de produit et notamment les phases de conceptualisation, de conception, de fabrication et d'analyse. Le projet CATIA, parrainé par l'IETP, est en bonne voie. L'objectif global du projet est d'offrir aux jeunes du Manitoba des possibilités d'apprentissage novatrices et de pointe dans le secteur des études de conception. Il y a actuellement dix écoles, réparties dans toute la province, qui prennent part à ce projet. Le Red River College, l'Assiniboine Community College et la faculté d'ingénierie de l'Université du Manitoba participent au projet en tant que partenaires. Avec l'aide de Dassault Systeme, Re-engineering Australia (REA) et Engineering.com, l'IETP a pu fournir aux écoles et aux collèges participants des logiciels de conception de pointe dont la valeur s'élève à 7,5 millions de dollars pour ce qui est des permis d'utilisation. L'IETP continue à travailler en collaboration étroite avec REA en ce qui concerne le développement et la mise en œuvre de ce projet, le premier du genre au Canada, ainsi que la formation nécessaire.

Articulation – Un cadre permettant l'articulation entre les programmes d'enseignement secondaire et postsecondaire a été créé.

Pénurie d'enseignants et actualisation de leurs connaissances - L'IETP fait connaître, finance et organise les activités de perfectionnement professionnel qui contribuent à entretenir et à augmenter l'efficacité des enseignants des matières professionnelles, à les sensibiliser à ce qui se passe dans l'industrie et dans le secteur professionnel et à actualiser leurs connaissances. L'IETP continue d'appuyer les stratégies visant à lever les obstacles qui freinent les gens de métiers désireux d'exercer la profession d'enseignant.

Équipement et perfectionnement professionnel – Amélioration de l'équipement et perfectionnement professionnel connexe

2004-2005	664 100 \$ accordés à 17 écoles de la province pour l'amélioration de l'équipement et 35 300 \$ accordés pour le perfectionnement professionnel connexe.
2005-2006	639 200 \$ accordés à 39 écoles professionnelles de la province pour l'amélioration de l'équipement et 59 000 \$ accordés pour le perfectionnement professionnel connexe.
2006-2007	599 600 \$ accordés à 29 écoles professionnelles de la province pour l'amélioration de l'équipement et 55 000 \$ accordés pour le perfectionnement professionnel connexe.
2007-2008	599 700 \$ accordés à 27 écoles professionnelles de la province pour l'amélioration de l'équipement et 61 000 \$ accordés pour le perfectionnement professionnel connexe.

Projets de démonstration – Projets qui répondent à une priorité d'action de la revitalisation de l'enseignement technique et professionnel ou plus.

2004-2005	205 000 \$ accordés à 16 écoles et divisions scolaires.
2005-2006	300 000 \$ accordés à 28 écoles et divisions scolaires (12 projets en cours et 16 nouveaux projets).
2006-2007	298 000 \$ accordés à 27 écoles et divisions scolaires (12 projets en cours et 15 nouveaux projets)
2007-2008	464 000 \$ accordés à 20 écoles et divisions scolaires (3 projets en cours et 17 nouveaux projets)

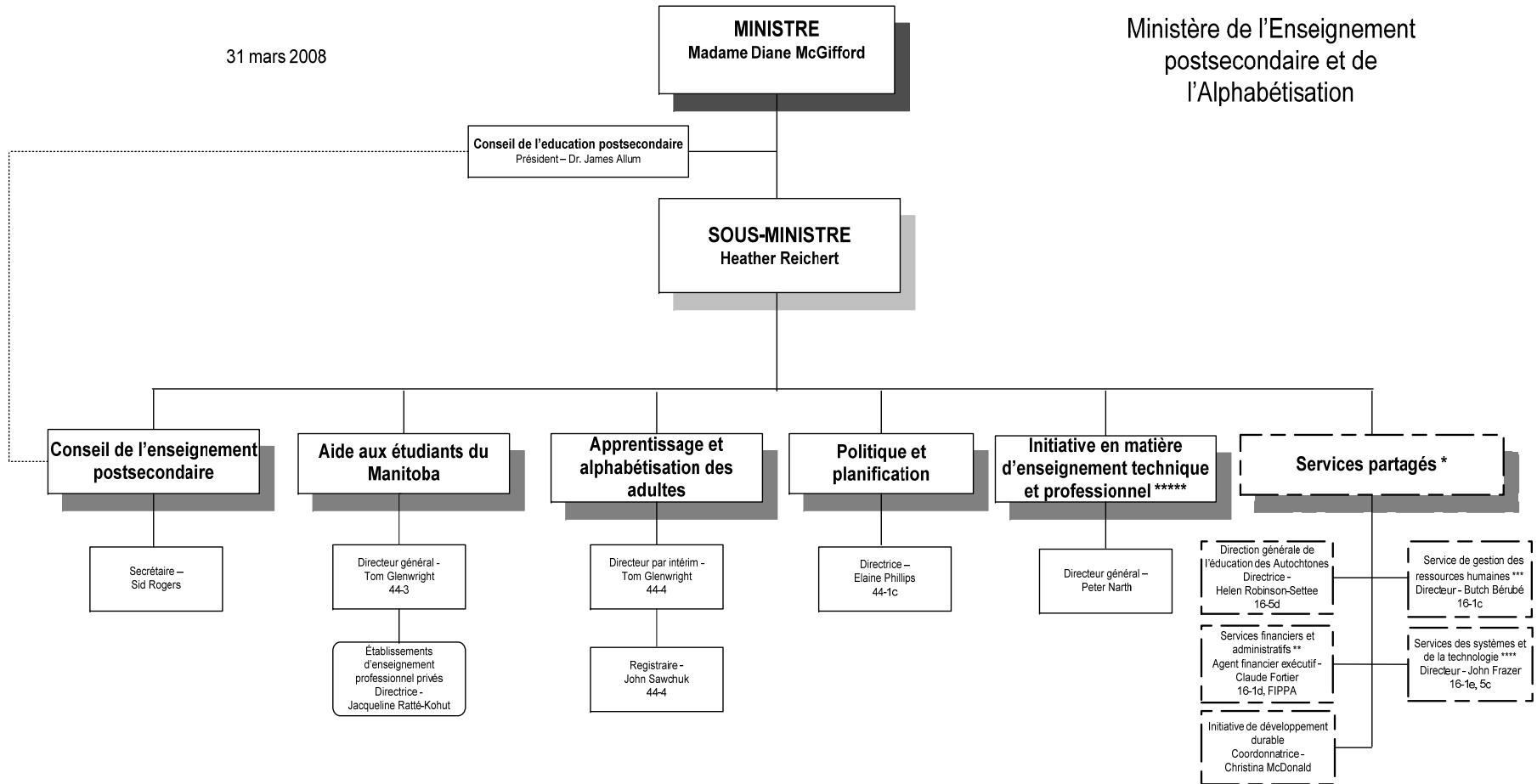
Comités

L'IETP parraine un certain nombre de comités et y participe :

- Comité consultatif de l'enseignement technique et professionnel (CCETP) – Ce comité formé de 21 membres représente 18 groupes d'intervenants dont les collèges, la Manitoba Teachers Society (MTS), les comités de parents, les enseignants des matières professionnelles et des arts industriels, les administrateurs scolaires, les syndicats, les entreprises et l'industrie, les responsables de l'éducation des Autochtones et la Direction de l'apprentissage.
- Comité « Lessons Learned » – Ce comité regroupe les chefs de projet des écoles et des divisions scolaires pour qu'ils rendent compte de l'état des projets de démonstration, de leurs effets et des leçons apprises.
- Comités de révision des programmes – Ces comités examinent les programmes d'études techniques et professionnelles et élaborent des recommandations et des modèles pour faciliter le processus d'articulation.
- Comité de coordination de la sécurité – En mars 2008, à Carman, l'IETP a parrainé un atelier sur la coordination de la sécurité pour les coordinateurs et les superviseurs de stages en milieu de travail.
- Technical Vocational Leadership Council – Ce conseil, dont l'IETP est membre, est composé d'administrateurs d'écoles professionnelles.
- Groupe des apprenants professionnels – Projet de démonstration parrainé par l'IETP. Il s'agit d'un groupe de coordinateurs et de superviseurs de l'option Métiers au secondaire de tout le Manitoba. Ce projet permet aux membres de réseauter, de partager des renseignements, de résoudre des problèmes, et de traiter avec les organismes extérieurs d'une voix commune. L'IETP participe régulièrement aux réunions du groupe.
- Initiative de perfectionnement de carrière – Cette initiative provinciale a des liens avec un certain nombre des projets de l'IETP en matière de développement de carrière et de sensibilisation dans ce domaine. L'IETP fait partie du comité directeur et de sous-comités.

31 mars 2008

Ministère de l'Enseignement
postsecondaire et de
l'Alphabétisation



*Fournit des services au ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse ainsi qu'au ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation

**Fournit aussi des services au ministère du Travail et de l'Immigration

***Fournit aussi des services au ministère du Travail et de l'Immigration ainsi qu'au ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce

**** Fournit aussi des services au ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce

*****Une initiative du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse et du ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce

PARTIE A – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration et finances

La Division de l'administration et des finances est responsable de la planification et de la gestion de la politique et des programmes du ministère au niveau de la haute direction. Le soutien administratif est fourni par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse dans les domaines des ressources humaines, des services financiers et administratifs, du développement durable, des systèmes et de la technologie, ainsi que des initiatives touchant l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones.

Soutien à la haute direction

Ce poste indique la rémunération supplémentaire à laquelle les personnes nommées au Conseil exécutif ont droit.

Le cabinet de la ministre et le bureau de la sous-ministre prennent les décisions nécessaires pour permettre aux systèmes d'éducation du Manitoba d'offrir de manière équitable des programmes d'enseignement et de formation professionnelle de qualité supérieure, ainsi que des services de soutien. Ils établissent également, à l'intention du ministère, les orientations nécessaires pour assurer la coordination efficace des ressources humaines et financières.

1 (a) Traitement de la ministre

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2007-2008 \$	ETP	Dépenses prévues 2007-2008 \$	Écart positif (néгатif) \$	Note expl.
Salaires et avantages sociaux	42,1	1,00	42,1	0,0	
Total, poste secondaire	42,1	1,00	42,1	0,0	

1 (b) Soutien à la haute direction

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2007-2008 \$	ETP	Dépenses prévues 2007-2008 \$	Écart positif (néгатif) \$	Note expl.
Salaires et avantages sociaux	434,0	6,00	444,1	(10,1)	
Autres dépenses	90,2		98,0	(7,8)	
Total, poste secondaire	524,2	6,00	542,1	(17,9)	

Politique et planification

La Direction de la politique et de la planification soutient les processus ministériels d'élaboration de la politique et de planification, ainsi que les activités intergouvernementales du ministère. L'un de ses rôles principaux est d'appuyer la coordination au sein du ministère, avec les autres ministères provinciaux et avec les autres ordres de gouvernement.

La Direction a pour objectif de permettre des démarches ministérielles coordonnées en fournissant des renseignements et des analyses, en facilitant les liens externes et internes et en favorisant la communication. Elle accomplit ces tâches par l'intermédiaire des mesures suivantes :

- en facilitant l'élaboration de principes directeurs et la planification stratégique à l'échelle du ministère;
- en permettant la réalisation d'analyses dans le secteur de l'enseignement postsecondaire et de l'apprentissage des adultes;

- en aidant le ministère à adopter une démarche plus stratégique et mieux coordonnée en ce qui concerne l'établissement, l'acquisition, l'analyse et l'utilisation des données en vue d'appuyer la prise de décisions et la reddition de comptes;
- en établissant, en coordonnant et en distribuant l'information nécessaire pour appuyer la mise en œuvre des programmes et activités dans le secteur de l'apprentissage des adultes et de l'enseignement postsecondaire;
- en participant, avec d'autres gouvernements, à la coordination des questions relatives à l'éducation, et notamment en offrant un soutien au Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et au Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (CSCE). Le CSCE est un partenariat établi entre le CMEC et Statistique Canada pour la recherche et la collecte de données dans le secteur de l'éducation;
- en maintenant des liens avec le ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce (qui coordonne la participation du Manitoba au Forum des ministres du marché du travail) en vue de permettre l'examen commun des questions d'éducation et de marché du travail.

Soutien à l'établissement de principes directeurs

En 2007-2008, les activités de soutien à l'établissement de principes directeurs ont touché aux aspects suivants :

- gestion des données, de l'information et du savoir;
- amélioration des résultats dans le secteur de l'éducation et des perspectives du marché du travail pour les apprenants autochtones adultes;
- amélioration des résultats au niveau postsecondaire pour les groupes sous-représentés;
- amélioration des résultats de l'alphabétisation au Manitoba;
- amélioration des perspectives du marché du travail pour les nouveaux immigrants, notamment grâce à la reconnaissance des titres de compétence.

Soutien à la planification stratégique

En 2007-2008, les activités ont notamment inclus le soutien offert aux cadres supérieurs pour les aspects suivants de la planification :

- coordination des liens avec les processus gouvernementaux de planification et soutien aux processus relatifs aux ressources nécessaires, par l'intermédiaire de la préparation des prévisions budgétaires;
- planification au niveau de la Direction;
- stratégie visant le marché du travail pour les immigrants;
- plan d'action pour l'éducation des Autochtones;
- stratégie d'alphabétisation des adultes;
- stratégie d'éducation internationale;
- initiative interministérielle de développement de carrière;
- stratégie de gestion des données;
- stratégie de renouvellement des ressources humaines.

Relations intergouvernementales

La Direction continue à servir de principal agent de liaison avec le CMEC.

- Elle appuie :
 - les nombreuses activités pancanadiennes et notamment celles qui portent sur les données en éducation, la capacité postsecondaire, le plan d'action pour l'alphabétisation, le plan d'action pour l'éducation des Autochtones et l'éducation planétaire;

- la participation du Canada à des conférences internationales sur l'éducation (la ministre, le sous-ministre et les cadres du ministère représentant le Canada à l'occasion de forums importants);
- l'avancement de la capacité de recherche fondée sur les principes directeurs dans les provinces et les territoires.
- Le personnel de la Direction prépare les documents d'information nécessaires pour la participation de la ministre et de la sous-ministre aux réunions semestrielles du CMEC et du Comité consultatif des sous-ministres de l'éducation (CCSME).
- Le personnel de la Direction représente le Manitoba (apprentissage des adultes et enseignement postsecondaire) au sein du Comité de gestion stratégique du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation.

Analyse et recherche

En 2007-2008, les activités ont porté sur :

- Le discours du Trône et le discours du budget :
 - La direction a préparé des sommaires et des analyses des discours du Trône et du budget provinciaux et fédéraux, en soulignant les implications pour le ministère.
- Des travaux d'analyse à l'appui des initiatives du ministère :
Pendant l'année, la Direction a préparé un certain nombre de documents analytiques à l'appui de diverses initiatives et priorités ministérielles, dont les suivantes :
 - stratégie d'alphabétisation des adultes et consultation;
 - stratégie du marché du travail pour les immigrants;
 - éducation des Autochtones;
 - législation;
 - gestion des données;
 - initiative de développement de carrière.

Développement durable

L'un des membres du personnel de la Direction de la politique et de la planification représente le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation au sein du groupe de travail sur l'éducation en matière de développement durable, dirigé par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse.

1 (c) Politique et planification

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart positif (négatif)	Note expl.
	2007-2008	ETP	2007-2008		
	\$		\$	\$	
Salaires et avantages sociaux	150,3	3,00	224,1	(73,8)	1
Autres dépenses	49,1		70,5	(21,4)	2
Total, poste secondaire	199,4	3,00	294,6	(95,2)	

1. La sous-utilisation des crédits est due au fait qu'un poste est resté vacant pendant une partie de l'année et deux autres postes étaient occupés par des employés sous-classés, ceci étant partiellement compensé par d'autres écarts mineurs.
2. La sous-utilisation des crédits provient d'une réduction dans les activités de la Direction, principalement due au fait qu'un poste a été vacant pendant une partie de l'année car le titulaire a été nommé de façon intérimaire à un poste extérieur à la Direction.

Administration et finances

Le soutien administratif est fourni par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse dans les domaines des ressources humaines, des services financiers et administratifs, des systèmes et de la technologie ainsi que des initiatives touchant l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones.

1 (d) Administration et finances

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2006-2007	Dépenses prévues 2006-2007		Écart positif (négatif)	Note expl.
	\$	ETP	\$		
Autres dépenses	750,0		750,0	0,0	
Total, poste secondaire	750,0	0,00	750,0	0,0	

Soutien aux collèges et aux universités

Conseil de l'enseignement postsecondaire

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire autorise les nouveaux programmes et accorde des ressources financières aux universités et aux collèges communautaires publics du Manitoba. Il assure également la coordination des programmes d'enseignement postsecondaire et l'élaboration de la politique au sein du système. Tous les détails relatifs aux activités du Conseil figurent dans son rapport annuel.

Comme l'indique la Loi, le mandat du Conseil de l'enseignement postsecondaire est le suivant : attribuer des ressources financières aux universités et collèges communautaires publics ainsi qu'aux collèges religieux privés de la province; planifier et coordonner le développement d'un système d'enseignement postsecondaire favorisant l'excellence et l'accessibilité; favoriser la coordination et l'intégration des services et des installations; favoriser la responsabilité financière.

En 2007-2008, le Conseil a versé 338,0 millions de dollars de subventions à l'Université du Manitoba, à l'Université de Winnipeg, à l'Université de Brandon, au Collège universitaire de Saint-Boniface et au Collège universitaire du Nord, dont 9,9 millions de dollars à titre de subventions en capital. De plus, il a accordé 5,0 millions de dollars de subventions à la Canadian Mennonite University, au Providence College and Seminary, au William and Catherine Booth College et au Steinbach Bible College pour venir en aide à 1 700 étudiants (équivalent temps plein) admissibles.

En 2007-2008, le Conseil a versé 70,7 millions de dollars de subventions au Red River College, à l'Assiniboine Community College et à l'École technique et professionnelle, dont 1,8 million de dollars à titre de subventions en capital. De plus, il a accordé 0,6 million de dollars au Winnipeg Technical College.

En plus des subventions de fonctionnement et des subventions en capital, le Conseil a alloué 0,5 million de dollars de son enveloppe budgétaire consacrée à la restructuration du système pour stimuler le changement et récompenser les projets innovateurs, et 1,3 million de dollars de son enveloppe consacrée aux programmes stratégiques pour financer de nouveaux programmes. En 2007-2008, le Conseil a versé 7,7 millions de dollars aux programmes Accès afin de financer les services de soutien aux programmes.

Développement durable

Un des membres du secrétariat du Conseil fait partie du Groupe de travail de l'éducation pour le développement durable. Le Conseil soutient aussi des activités favorisant le développement durable comme l'achat de papier, de cartouches de toner et d'autres fournitures recyclées, la photocopie recto-verso, le recyclage régulier des rebuts de papier et les téléconférences, dans la mesure du possible.

2 (a) Conseil de l'enseignement postsecondaire

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2007-2008 \$	ETP	Dépenses prévues 2007-2008 \$	Écart positif (néгатif) \$	Note expl.
Salaires et avantages sociaux	888,6	13,00	806,0	82,6	
Autres dépenses	467,8		535,5	(67,7)	
Total, poste secondaire	1 356,4	13,00	1 341,5	14,9	

2 (b) Subventions de fonctionnement aux universités

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2007-2008 \$	Dépenses prévues 2007-2008 ETP \$	Écart positif (néгатif) \$	Note expl.
Subventions	331,458.6	328,399.0	3,059.6	1
Total, poste secondaire	331,458.6	0.00 328,399.0	3,059.6	

1. Le dépassement des crédits est dû à la compensation relative aux frais de scolarité qui était prévue sous la rubrique du Fonds des initiatives stratégiques en éducation postsecondaire (44-2C), mais a été versée aux universités à partir du poste 44-2B (Subventions de fonctionnement aux universités), ceci étant partiellement compensé par les versements plus bas que prévu à l'Université de Winnipeg pour le remboursement de prêts relatifs au centre des sciences, et par des sommes prévues sous la rubrique des Subventions de fonctionnement aux universités et qui sont sorties du poste du Programme Accès (44-2F), et au rajustement des intérêts sur un prêt en cours consenti à l' Université de Winnipeg.

2 (c) Fonds des initiatives stratégiques en éducation postsecondaire

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2007-2008 \$	Dépenses prévues 2007-2008 ETP \$	Écart positif (néгатif) \$	Note expl.
Subventions	1 840,0	5 896,1	(4 056,1)	1
Total, poste secondaire	1 840,0	0,00 5 896,1	(4 056,1)	

1. La sous-utilisation des crédits est due à la compensation relative aux frais de scolarité qui était prévue sous la rubrique du Fonds des initiatives stratégiques en éducation postsecondaire (44-2C), mais a été versée aux universités à partir des postes 44-2B (Subventions de fonctionnement aux universités) et 44-2D (Subventions aux collèges), respectivement.

2 (d) Subventions aux collèges

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2007-2008 \$	Dépenses prévues 2007-2008 ETP \$	Écart positif (néгатif) \$	Note expl.
Subventions	69 401,9	68 984,4	417,5	
Total, poste secondaire	69 401,9	0,00 68 984,4	417,5	

Initiative d'expansion des collèges

L'Initiative d'expansion des collèges (IEC) appuie le développement des collèges communautaires du Manitoba en collaborant avec les quatre collèges publics et avec le Conseil de l'enseignement postsecondaire.

Les investissements de l'IEC visent principalement les nouveaux programmes d'enseignement, bien que des projets d'infrastructure stratégique aient eu droit aussi à des contributions importantes. L'IEC présente les propositions d'expansion au Conseil de l'enseignement postsecondaire, au nom des collèges. Le Conseil a le pouvoir d'autoriser le financement de toutes les activités d'expansion.

En 2007-2008, grâce à l'IEC, 2,9 millions de dollars ont été investis dans le réseau des collèges. Cet investissement a eu pour résultat la création de nouveaux programmes et de programmes élargis qui répondent aux besoins du marché du travail. L'IEC établit l'orientation des nouveaux investissements en fonction des objectifs suivants : répondre aux besoins du marché du travail; prêter attention aux besoins des groupes sous-représentés; augmenter la participation des jeunes; améliorer les résultats des étudiants; encourager l'innovation au sein du système collégial; et favoriser les programmes en milieu de travail.

2 (e) Initiative d'expansion des collèges

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2007-2008 \$	Dépenses prévues 2007-2008 ETP \$	Écart positif (négatif) \$	Note expl.
Subventions de l'IEC	44,317.5	32,557.5	11,760.0	1
Total, poste secondaire	44,317.5	0.00 32,557.5	11,760.0	

1. *Le dépassement des crédits est dû à des prêts en cours consentis au Red River College et au Assiniboine Community College, convertis en subventions à la fin de l'exercice selon les principes comptables en vigueur, compensées en partie par le ralentissement de l'expansion du programme des soins infirmiers du Collège universitaire du Nord, les coûts relatifs aux normes de programme et aux programmes d'articulation de l'Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel payés par le Conseil de l'enseignement postsecondaire mais inscrits au budget de l'Initiative d'expansion des collèges et les coûts inférieurs aux montants prévus pour d'autres programmes de l'Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel.*

Programme Accès

Le programme Accès propose des possibilités de formation postsecondaire aux Manitobains et Manitobaines qui appartiennent à des groupes sous-représentés. Il facilite ainsi l'accès de ces personnes aux établissements publics de niveau postsecondaire et améliore leurs chances de réussir.

La fonction principale du Conseil de l'enseignement postsecondaire à cet égard consiste à assurer la coordination et le soutien administratif du programme Accès et des services offerts par l'Université du Manitoba, l'Université de Brandon, l'Université de Winnipeg, le Red River College et le Collège universitaire du Nord. L'aide financière fournie à certains des étudiants inscrits à ces programmes est administrée par la Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba.

Le programme Accès a permis de verser une aide financière à cinq établissements postsecondaires pour des programmes spécialisés à l'intention de personnes qui se sont heurtées à des obstacles en voulant accéder à l'éducation postsecondaire. En novembre 2007, le nombre d'inscriptions pour l'année 2007-2008 s'élevait à 852. Les membres de groupes sous-représentés qui ont participé à ce genre d'activités facilitant l'accès comprenaient des Autochtones, des personnes handicapées, des chefs de famille monoparentale, des immigrants et des étudiants réfugiés.

2 (f) Programmes Accès

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2007-2008 \$	Dépenses prévues 2007-2008 ETP \$	Écart positif (néгатif) \$	Note expl.
Subventions	7,680.8		7,608.9	71.9
Total, poste secondaire	7,680.8	0.00	7,608.9	71.9

Aide à l'enseignement postsecondaire et à la formation professionnelle

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire accorde des subventions dans le cadre des Accords de formation interprovinciaux. Cette aide financière permet aux étudiants du Manitoba de suivre ailleurs une formation qui n'existe pas au Manitoba, en vue de professions à forte demande. À l'heure actuelle, les programmes subventionnés comprennent le programme de médecine vétérinaire de l'Université de la Saskatchewan et le programme d'optométrie de l'Université de Waterloo.

2 (g) Aide à l'enseignement postsecondaire et à la formation professionnelle

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2007-2008 \$	Dépenses prévues 2007-2008 ETP \$	Écart positif (néгатif) \$	Note expl.
Subventions	3 881,3		3 994,3	(113,0)
Total, poste secondaire	3 881,3	0,00	3 994,3	(113,0)

Centre Stevenson de formation technique en aéronautique

Le Centre Stevenson de formation technique en aéronautique offre des programmes de formation en aéronautique et en aérospatiale reconnus à l'échelle nationale, afin de répondre aux besoins du marché en matière de compétences professionnelles et de main-d'œuvre. Des fonctionnaires du ministère prêtent leur concours au Red River College pour gérer le fonctionnement du Centre et la prestation des cours.

2 (h) Centre Stevenson de formation technique en aéronautique

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2007-2008 \$	Dépenses prévues 2007-2008 ETP \$	Écart positif (néгатif) \$	Note expl.
Salaires et avantages sociaux	1 347,3	20,50	1 547,2	(199,9)
Somme récupérable, Red River College	(1 347,3)		(1 547,2)	199,9
Total, poste secondaire	0,0	20,50	0,0	0,0

Direction de l'aide aux étudiants

La Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba a pour rôle, en administrant le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) et le Programme d'aide aux étudiants du Manitoba (PAEM), de fournir une aide financière aux étudiants de niveau postsecondaire dont la situation financière nuit à la poursuite des études de leur choix.

La Direction tient compte des besoins des étudiants et son programme est conçu pour augmenter et non pas remplacer les ressources qui sont à leur disposition. On estime que le coût des études postsecondaires doit être assumé en premier lieu par les étudiants et leur famille immédiate. L'aide accordée est fondée sur une évaluation des besoins financiers, qui établit une comparaison entre les frais d'études admissibles de l'étudiant et les ressources dont il dispose.

Proclamée en 2001, la *Loi sur l'aide aux étudiants* établit officiellement le Programme de bourses d'études du Manitoba, exige un degré plus élevé de responsabilité en ce qui concerne le Programme d'aide aux étudiants et valorise les principes clés que sont l'accessibilité et le caractère abordable de l'enseignement postsecondaire pour les étudiants du Manitoba.

Les étudiants peuvent obtenir jusqu'à 350 \$ par semaine en vertu d'une entente de partage des coûts conclue entre les gouvernements fédéral et provincial, dans une proportion de 60-40. Le montant maximal accordé en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) est de 210 \$ par semaine d'études, et le montant maximal accordé en vertu du programme de prêts étudiants du gouvernement du Manitoba (PEGM) est de 140 \$ par semaine d'études. Une seule évaluation des besoins financiers permet de déterminer les montants à accorder en vertu du PCPE et du PEGM. Les étudiants savent ainsi exactement quelle sera leur situation financière.

La Direction administre également les Bourses générales du millénaire qui sont données aux étudiants manitobains de niveau postsecondaire au nom de la Fondation canadienne des bourses du millénaire (FCBM). Le gouvernement fédéral a créé la FCBM en 1998, en réponse à l'augmentation de l'endettement étudiant et du nombre de prêts impayés. La part de ce fonds de 2,5 milliards de dollars qui revient au Manitoba est calculée en fonction de sa population et s'établit à 10,6 millions de dollars par année de programme, jusqu'à l'expiration du financement de la FCBM en 2008-2009. L'aide financière ainsi accordée est versée aux bénéficiaires du PAEM dont les besoins sont les plus grands, selon les résultats de l'évaluation, qui ont terminé avec succès au moins une année d'études postsecondaires et qui suivent un programme de premier cycle au Canada. Pendant l'année universitaire 2007-2008, environ 2 800 étudiants du Manitoba ont eu droit à ces bourses qui servent à réduire les dettes contractées pour leurs études.

Le Programme de bourses d'études du Manitoba a pour but de rendre les études postsecondaires plus abordables pour les étudiants de la province. Les bourses aident tous les étudiants manitobains qui poursuivent des études au Canada, notamment ceux qui sont inscrits en première année et ceux qui sont inscrits à des programmes d'études supérieures, qui ne sont pas admissibles aux bourses de la FCBM. En 2007-2008, le Programme disposait d'un budget de 8,26 millions de dollars et environ 1 600 étudiants ont eu droit à ces bourses.

La Direction administre la Subvention canadienne d'accès pour les étudiants issus de familles à faible revenu, qui relève du Programme canadien de prêts aux étudiants. Cette subvention vise à payer jusqu'à 50 % des frais de scolarité (jusqu'à concurrence de 3 000 \$) des étudiants à charge d'une famille à faible revenu qui s'inscrivent pour la première fois en première année d'un programme d'études postsecondaires, et qui sont admissibles au Programme canadien de prêts aux étudiants.

La Direction administre aussi la Subvention canadienne d'accès à l'intention des étudiants ayant une invalidité permanente, un programme modifié pouvant verser jusqu'à 2 000 \$ par an à ces étudiants.

Cette subvention est accordée au début du programme et s'adresse aux étudiants admissibles au Programme canadien de prêts aux étudiants pour des études à temps plein ou à temps partiel qui répondent à tous les autres critères d'admissibilité en matière d'invalidité.

La Direction assure l'administration de programmes d'assistance spéciale, comme les bourses d'accès et la bourse Prince de Galles et Princesse Anne à l'intention des Autochtones. Elle administre aussi le programme de Subventions canadiennes pour études, grâce auquel les étudiants ayant un handicap permanent peuvent recevoir jusqu'à 8 000 \$ pour payer les services et le matériel qui sont nécessaires à la poursuite de leurs études, les femmes peuvent bénéficier d'un maximum de 3 000 \$ si elles sont inscrites à un programme non traditionnel de doctorat et les étudiants à temps partiel dans le besoin peuvent recevoir jusqu'à 1 200 \$ s'ils ne peuvent étudier à temps plein. Une subvention fédérale permet en outre aux étudiants ayant des personnes à charge de percevoir jusqu'à 60 \$ par semaine d'études.

En 2007-2008, la Direction a continué à accorder la Bourse du millénaire pour étudiants adultes, dont le financement est assuré par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et la Province du Manitoba, aux étudiants admissibles.

En 2007-2008, la Direction a continué à offrir les Subventions des possibilités du millénaire du Manitoba, dont le financement est assuré par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, aux étudiants admissibles. Ces subventions comportent deux volets. Le premier volet s'adresse aux étudiants à charge d'une famille à faible revenu qui sont inscrits en première année et leur accorde une bourse correspondant à 50 % de leurs frais de scolarité (maximum 3 000 \$). Le second volet s'adresse aux étudiants autochtones indépendants qui sont inscrits en première année et leur accorde une bourse correspondant à 100 % de leurs frais de scolarité (maximum 4 000 \$).

En 2007-2008, le Manitoba a continué à assurer le financement de base du programme Career Trek, qui s'adresse aux élèves de 5^e et de 6^e années considérés comme présentant un risque. Le programme vise à sensibiliser les élèves à l'importance des études postsecondaires et aux possibilités d'accès à ces études au Manitoba.

La Direction accorde des subventions pour les frais de scolarité aux universités et aux collèges publics aux établissements qui ont diminué ces frais de 10 % par rapport à 1999-2000. Elle accorde aussi des subventions totalisant 5 millions de dollars dans le cadre du Projet de bourses d'études et d'entretien du Manitoba (PBEEM), à titre de contrepartie aux dons des particuliers versés aux établissements d'enseignement postsecondaire publics pour les bourses d'études et d'entretien.

En 2007-2008, la Direction a augmenté le nombre de bourses servant à financer les études de cycles supérieurs fondées sur la recherche, ce qui permettra d'attirer et de retenir les meilleurs étudiants de la province et d'ailleurs. Ce financement permet aux étudiants de doctorat de recevoir 7 500 \$ par année, pour une période maximale de quatre ans (cette somme vient s'ajouter à la bourse d'études supérieures actuellement offerte par l'Université du Manitoba, qui s'élève à 16 000 \$ par année), et aux étudiants inscrits à un programme de maîtrise de recevoir 15 000 \$ par année, pour une période maximale de deux ans. En 2007-2008, 104 étudiants de maîtrise et 60 étudiants de doctorat ont bénéficié de ce programme.

La Direction de l'aide aux étudiants en est à la première année de la phase 3 du projet triennal de bourses d'études pour les Autochtones « Volez plus haut ». Ces bourses sont financées par le PBEEM en partenariat avec le Conseil manitobain des entreprises (CME) et les gouvernements du Canada et du Manitoba. En vertu de ce projet, le CME peut recueillir jusqu'à 150 000 \$ par année en dons auprès de ses membres, et les gouvernements fédéral et provincial versent un montant correspondant, ce qui fait 450 000 \$ en tout. Tous les surplus non distribués sont gardés dans un fonds de dotation. L'objet de ce partenariat est d'augmenter la participation des Autochtones à l'éducation postsecondaire et d'améliorer leurs possibilités d'emploi.

La Direction administre le volet Aide à l'éducation du Programme d'aide financière aux étudiants et aux résidents en médecine au nom du ministère de la Santé. Ce volet du programme prévoit une aide financière sous forme de subvention conditionnelle aux étudiants et aux résidents qui étudient la médecine au Manitoba ainsi qu'aux étudiants manitobains qui entreprennent des études en médecine en français à l'Université d'Ottawa. Les diplômés en médecine de l'Université du Manitoba qui entreprennent des études supérieures en médecine autorisées dans d'autres universités canadiennes et américaines sont également admissibles. Une fois leur formation terminée, les médecins qui ont participé au Programme s'engagent à travailler au Manitoba pendant une période d'un an pour chaque subvention qu'ils reçoivent, ou remboursent l'argent reçu avec les intérêts.

Des bourses de 15 000 \$ sont accordées aux étudiants en médecine de premier cycle inscrits en troisième et quatrième années et des bourses de 20 000 \$ sont accordées aux résidents en médecine, peu importe l'année du programme de médecine généraliste suivie. Les médecins généralistes qui poursuivent leurs études une autre année en médecine d'urgence ou en anesthésie ont droit à une bourse supplémentaire de 20 000 \$. Les résidents qui suivent d'autres programmes de spécialisation autorisés sont admissibles à une bourse de 20 000 \$ pour chacune des deux années. En 2007-2008, 167 étudiants ont obtenu des bourses conditionnelles d'une valeur totale de 3,0 millions de dollars.

La Direction de l'aide aux étudiants, en collaboration avec la division Ici Jeunesse du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, administre le programme de bourse Transition jeunesse : du travail aux études postsecondaires. En 2007-2008, 8 étudiants ont ainsi acquis une expérience de travail et obtenu une bourse de 3 000 \$ pour poursuivre leurs études postsecondaires.

L'agrément accordé à certains établissements donne la possibilité aux étudiants qui y sont inscrits de présenter des demandes de prêts étudiants auprès du gouvernement. En janvier 2002, la Direction a entrepris la mise en œuvre de la politique en matière d'agrément approuvée par le Cabinet. En automne 2004, les gouvernements des provinces et des territoires, ainsi que le gouvernement fédéral, ont lancé le Cadre d'agrément des politiques pancanadien. Cette stratégie nationale vise à mieux protéger l'étudiant consommateur, à améliorer les taux de remboursement des prêts étudiants et à aider les étudiants à faire des choix éclairés en matière d'enseignement postsecondaire. Comme les prêts étudiants se font avec l'argent des contribuables, les établissements sont dorénavant tenus responsables de l'administration de ces fonds et doivent faciliter l'amélioration du taux de réussite de leurs étudiants, en examinant les taux d'obtention de diplômes et d'emplois. Afin d'appuyer l'observation administrative de la stratégie nationale en 2007-2008, la Direction a signé des protocoles d'entente avec tous les établissements d'enseignement désignés du Manitoba. Elle a procédé à des vérifications de conformité (vérifications administratives) auprès de onze établissements signataires d'un protocole d'entente. En octobre 2007, la Direction a tenu un forum afin d'aider les établissements agréés à se familiariser avec les pratiques exemplaires liées à l'administration des prêts étudiants. Le 31 mars 2008, le Manitoba était responsable de 58 établissements agréés dans la province et avait agréé environ 800 autres établissements partout dans le monde.

La Direction a un site Web interactif qui permet aux étudiants de faire des demandes en ligne 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Le système interactif MaDemande (Ma demande d'aide aux étudiants en ligne) fait appel à la technologie de pointe pour déterminer l'information nécessaire et aider les étudiants à remplir leur demande en ligne. Quelques minutes après avoir rempli cette demande, les étudiants reçoivent une estimation de l'aide financière qui peut leur être attribuée. Ils reçoivent également un avis officiel leur indiquant le montant approximatif de l'aide financière qu'ils recevront en vertu du PCPE et du PEGM. En 2007-2008, environ 90 % des demandes ont été faites au moyen d'Internet. MaDemande favorise aussi le développement durable en diminuant le nombre de documents imprimés. Les perfectionnements apportés à MaDemande en 2004-2005 comprenaient la capacité, pour l'étudiant, de déterminer le solde de son compte du Programme de prêts étudiants, de savoir s'il reste des données à saisir avant le traitement de sa demande et de mettre son dossier à jour en ajoutant les données demandées.

Pour l'année de programme 2007-2008, la Direction a traité 11 411 demandes de prêts en vertu du PCPE et du PEGM, et 199 demandes de Prêts canadiens aux étudiants pour des études à temps partiel. Quelque 50 000 demandes de renseignements et d'aide ont été réglées au téléphone. De plus, des services ont été fournis en personne à 21 000 autres demandeurs ou demandeurs en puissance. Le comité d'appel a examiné 321 appels.

Les conseillers d'orientation de la Direction rencontrent individuellement les étudiants à risque, notamment ceux qui ont de grands besoins financiers et autres besoins particuliers. Ils font ainsi mieux connaître le programme, contribuent à réduire le nombre de prêts non remboursés et assurent la liaison avec les établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba. En outre, l'agent de liaison autochtone établit et maintient des liens avec la communauté autochtone, et notamment les responsables des programmes Accès, dans les universités et les collèges publics participants, en ce qui a trait à la politique favorisant l'accès des Autochtones aux études postsecondaires à un prix abordable.

La Section des prêts étudiants assure la gestion du portefeuille de prêts étudiants du Manitoba, qui comprend le versement et la collecte de prêts à financement direct. La Direction de l'aide aux étudiants a signé un contrat avec le Credit Union Central of Manitoba (CUCM) prévoyant l'utilisation de son système d'administration des prêts afin de faciliter le consentement et la collecte de prêts. La Section des prêts étudiants assure aussi l'administration de programmes de gestion de la dette efficaces (p. ex., programmes d'allègement des intérêts, de réduction des dettes et de révision des modalités), qui aident les emprunteurs qui ont de la difficulté à respecter leurs obligations de remboursement tout en minimisant les risques généraux pour le gouvernement et les défauts de paiement de prêt. La Direction continue de gérer le portefeuille de prêts du Programme de prêts étudiants du gouvernement du Manitoba consentis avant août 2001 et d'administrer notamment la bonification d'intérêt, la provision pour perte et le paiement des primes de risque.

Développement durable

La Direction appuie le développement durable en achetant du papier, des cartouches de toner et d'autres fournitures recyclés. Les photocopies recto verso sont également encouragées. En outre, la Direction encourage les étudiants à s'inscrire en ligne en utilisant MaDemande, permettant ainsi de réduire la consommation de papier. La Direction a aussi créé un site Web interne pour son bulletin d'information (WaDaYaSAO).

Section de l'administration des établissements d'enseignement professionnel privés

La Section de l'administration des établissements d'enseignement professionnel privés administre la *Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés* et le règlement du Manitoba n° 237/02, pris en application de cette loi. Elle établit aussi l'orientation générale que les responsables des établissements d'enseignement professionnel privés doivent suivre pour se conformer à la Loi et au règlement.

En 2007-2008, cinq nouveaux établissements privés d'enseignement professionnel ont été inscrits et deux établissements existants ont changé de propriétaire. Aucun établissement n'a fermé ses portes, volontairement ou sous la contrainte. Au 31 mars 2008, le Manitoba comptait donc 45 établissements d'enseignement professionnel privés inscrits, dont 29 proposaient des programmes admissibles au PCPE et au PEGM.

En 2007, il y avait 2 524 personnes inscrites dans les établissements d'enseignement professionnel privés. Le Fonds d'aide à la formation, qui est un fonds commun pouvant servir à aider les étudiants à achever leur formation si un établissement ferme ses portes, disposait à la fin de l'année civile d'environ 823 000 \$ placés en fiducie.

3 (a-m) Aide aux étudiants du Manitoba

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2007-2008		Dépenses prévues 2007-2008		Écart positif (négatif) \$	Note expl.
	\$	ETP	\$			
Salaires et avantages sociaux	3 852,6	65,25	3 623,1		229,5	
Autres dépenses	1 766,6		1 220,0		546,6	1
Prêts et bourses	2 665,9		3 336,0		(670,1)	2
Fonds de bourses du Manitoba	8 260,0		8 260,0		0,0	
Initiative de bourses d'études et d'entretien du Manitoba	5 000,0		5 000,0		0,0	
Fonds canadien des bourses d'études du millénaire	11 599,7		12 785,5		(1 185,8)	3
Subventions canadiennes pour études	2 208,9		3 000,2		(791,3)	4
Subventions pour frais de scolarité	12 918,6		13 874,3		(955,7)	5
Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine	3 151,3		2 891,3		260,0	6
Administration du portefeuille de prêts	3 793,2		4 761,0		(967,8)	7
Exemption d'intérêts et réduction des dettes	206,3		1 388,6		(1 182,3)	8
Programme manitobain de bourses d'études supérieures	2 000,0		2 000,0		0,0	
Somme récupérable de Santé Mb	(3 151,3)		(2 891,3)		(260,0)	
Total, poste secondaire	54 271,8	65,25	59 248,7		(4 976,9)	

1. *Le dépassement des crédits est dû à la radiation d'éléments d'actif liés à un formulaire de demande d'aide financière pour étudiant qui n'a plus cours.*
2. *La sous-utilisation des crédits est due à un nombre moins élevé que prévu de demandeurs admissibles, en raison, d'une part, d'augmentations des fonds prévus pour les programmes de prêts étudiants du Canada et du Manitoba, et d'autre part, de changements aux critères d'évaluation des besoins.*
3. *La sous-utilisation des crédits est due au nombre moins élevé que prévu de bourses pour étudiant adulte et de subventions des possibilités du millénaire du Manitoba qui ont été accordées.*
4. *La sous-utilisation des crédits est due à un nombre moins élevé que prévu de demandes d'aide reçues pour l'année de programme en cours.*
5. *La sous-utilisation des crédits est due à un nombre moins élevé que prévu d'inscriptions dans les établissements d'enseignement postsecondaire.*
6. *Le dépassement des crédits est dû à l'approbation d'un plus grand nombre de subventions conditionnelles en raison du fait que la date limite de demande est passée du 15 septembre au 15 août. (Remarque : cet écart est compensé par une augmentation correspondante des recouvrements provenant de Santé Manitoba (44-3M))*
7. *La sous-utilisation des crédits est due à une réduction de la provision pour perte en raison surtout d'une diminution des prêts consentis. Elle est compensée en partie par une bonification d'intérêts due à une augmentation du volume de prêts en cours et à une hausse du taux d'intérêt débiteur moyen.*
8. *La sous-utilisation des crédits est due au montant moins élevé que prévu consacré à l'allègement des intérêts et à la réduction de la dette, en raison d'un marché du travail plus favorable aux étudiants.*

Apprentissage et alphabétisation des adultes

La Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation des adultes (AAA) a pour rôle de donner aux Manitobaines et aux Manitobains les moyens d'acquérir la capacité de comprendre et d'utiliser l'information (lecture, écriture, calcul) dans leur vie quotidienne au travail, à la maison et dans la collectivité, et d'obtenir le niveau d'études secondaires leur permettant de poursuivre des études ou de bénéficier de meilleurs débouchés professionnels.

Il s'agit notamment de faire en sorte que l'on puisse répondre avec plus de souplesse et d'efficacité aux besoins des adultes ayant interrompu leurs études dans toute la province. Les programmes mis sur pied pour atteindre ces objectifs se répartissent en trois volets : les centres d'apprentissage pour adultes (CAA), les programmes communautaires d'alphabétisation des adultes et les tests d'évaluation en éducation générale (GED). Des efforts sont déployés en vue d'améliorer les programmes d'études et d'assurer une plus grande cohérence entre les programmes d'alphabétisation et ceux des CAA d'une part, et entre les CAA et l'enseignement postsecondaire d'autre part. Les spécialistes de la Direction offrent des services dans l'ensemble de la province.

Centres d'apprentissage pour adultes

La *Loi sur les Centres d'apprentissage pour adultes* prévoit un processus d'enregistrement et de régie pour les centres d'apprentissage pour adultes (CAA) et établit le cadre de responsabilité pédagogique et financière des CAA.

Pendant l'année du programme 2007-2008, 45 CAA étaient enregistrés et 41 ont reçu une aide financière de la Direction. Quatre CAA, soit le centre d'apprentissage pour adultes de Peguis, le centre d'apprentissage Waywayseecappo, le centre de la Première nation Canupawakpa et le centre d'apprentissage pour adultes Lord Selkirk Park étaient enregistrés et ont été financés par des sources autres que la Direction. Une aide financière a aussi été accordée aux établissements suivants :

- Institut Louis-Riel, 175 000 \$, pour ses opérations essentielles;
- Employment Solutions for Immigrant Youth, 50 000 \$, pour un programme visant à aider les jeunes immigrants adultes à trouver du travail et à poursuivre leurs études au Manitoba;
- Adult Secondary Education Council, 2 200 \$, pour sa conférence annuelle;
- Literacy Partners of Manitoba, 50 000 \$, pour assurer son service téléphonique LEARN Line et pour aider le Learner Speakers' Bureau.

Les statistiques de fin d'année scolaire 2006-2007 indiquent que 8 300 apprenants ont terminé 11 170 cours donnant droit à des crédits dans les CAA. Onze cent vingt-huit apprenants des CAA ont obtenu leur diplôme d'études secondaires pour étudiant adulte et 132 ont obtenu un diplôme d'études secondaires à 28 crédits, pour un total de 1 260 finissants. De ce nombre, 419 diplômés étaient Autochtones. Les statistiques provisoires de 2007-2008 indiquent que 6 558 apprenants étaient inscrits à environ 15 964 cours donnés dans les CAA. Le 4 février 2008, 4 641 cours avaient été terminés en vue de l'obtention de crédits. Les statistiques définitives de l'exercice 2007-2008 seront publiées à l'automne 2008.

Le programme d'évaluation et de reconnaissance des acquis (ERA) constitue un élément important des services offerts aux apprenants dans les CAA.

- En 2007-2008, 31 éducateurs pour adultes ont terminé leur formation élémentaire en ERA (40 heures), ce qui porte à plus de 300 le nombre d'éducateurs ayant suivi cette formation par l'entremise de la Direction.
- Dans la majorité des programmes des CAA, un membre du personnel au moins a suivi cette formation.

Les CAA ont établi des services de consultation et des services d'évaluation dans le domaine de l'ERA en vue d'aider les apprenants adultes à obtenir des crédits menant à un diplôme d'études secondaires pour étudiant adulte pour leurs études officielles et leur apprentissage informel. Du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, les CAA ont accordé environ 603 crédits complets et partiels grâce à l'ERA. Ainsi, 177 apprenants ont obtenu un diplôme d'études secondaires pour étudiant adulte plus rapidement parce qu'ils possédaient ces crédits.

La Direction est également responsable d'agréeer les cours utilisés par les CAA en vue de la double reconnaissance des crédits.

Programmes d'alphabétisation des adultes

En 2007-2008, Apprentissage et alphabétisation des adultes (AAA) a versé des subventions à 38 organisations pour leurs programmes d'alphabétisation des adultes et des familles, dont 29 organismes axés principalement sur l'alphabétisation et 9 centres offrant des programmes d'alphabétisation des adultes et servant en même temps de centres d'apprentissage pour adultes.

Les statistiques semestrielles de 2007-2008 recueillies en février 2008 indiquaient que 2 095 personnes avaient participé à des activités communautaires d'alphabétisation. Selon les rapports semestriels, 36 % des participants étaient des hommes et 64 % des femmes; 21 % avaient entre 18 et 25 ans, 46 % entre 26 et 40 ans et 24 % entre 41 et 55 ans, 8 % avaient plus de 55 ans et 1 % avaient moins de 18 ans; 27 % se sont déclarés Autochtones; l'anglais était la deuxième langue de 22 % des participants (leur première langue étant l'allemand, le français, une langue autochtone ou une autre langue); et 40 % de l'ensemble des participants avaient un emploi quand ils ont suivi leur programme.

Pour l'exercice 2007-2008, les statistiques de fin d'année ne seront communiquées qu'à l'automne 2008 (étant donné que l'année de programme se termine le 30 juin 2008). Cependant, les statistiques de fin d'année de l'exercice 2006-2007 révèlent que les apprenants ont atteint leurs objectifs. En 2006-2007, 2 589 adultes ont participé à un programme d'alphabétisation. Quarante-deux pour cent (42 %) des participants avaient un emploi quand ils ont suivi leur programme d'alphabétisation, ce qui leur a permis d'améliorer les capacités de base nécessaires pour leur emploi. De plus 7,8 % ont déclaré avoir trouvé un emploi, 24 % ont augmenté leur niveau de lecture et d'écriture et 16 % ont choisi de poursuivre leur formation.

En novembre 2007, le projet de loi 6, *Loi sur l'alphabétisation des adultes*, a reçu la sanction royale. Cette loi, la première du genre au Canada, oblige le gouvernement à adopter une stratégie visant l'alphabétisation des adultes et à officialiser le Programme d'alphabétisation des adultes du Manitoba.

Tests d'évaluation en éducation générale (GED)

La Direction a pris en charge en juillet 2006 la gestion des tests d'évaluation en éducation générale (GED), dont s'occupait jusque-là la Section de l'apprentissage à distance et des technologies de l'information d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba (ECJM).

Les activités s'y rapportant relèvent du bureau de la Direction situé à Brandon. Entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008, 70 séances de tests ont été offertes, dans 13 centres. Parmi les 380 personnes s'étant présentées, 233 ont réussi les tests.

Activités de soutien

Le personnel de la Direction assure la formation des groupes de travail en alphabétisation, des intervenants et des tuteurs bénévoles des programmes communautaires, ainsi que celle des directeurs et des enseignants des centres d'apprentissage pour adultes. Il participe également à

l'élaboration et à l'acquisition du matériel didactique, et contribue à l'évaluation des programmes et à la coordination des activités de sensibilisation et de réseautage. En plus de la formation en ERA décrite précédemment, la Direction a organisé plus de 30 autres activités de perfectionnement professionnel destinées aux éducateurs des CAA et des programmes d'alphabétisation partout dans la province.

En 2007-2008, la Direction, le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba, et Healthy Child Manitoba ont versé conjointement 22 000 \$ à la campagne « Lire, c'est grandir » de CanWest Global, qui vise à soutenir les programmes d'alphabétisation et d'éducation au Manitoba. Afin d'appuyer l'alphabétisation familiale, la Direction continue de siéger au comité de direction du Literacy for Life Fund (LLF), une initiative de la Winnipeg Foundation, en partenariat avec la Bibliothèque publique de Winnipeg et l'organisme Literacy Partners of Manitoba.

La Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation des adultes continue de collaborer avec la Direction de la formation linguistique des adultes de Travail et Immigration Manitoba en ce qui concerne :

- l'établissement de processus de coordination et d'aiguillage entre le programme d'anglais, langue additionnelle (ALA) et le programme d'alphabétisation des CAA;
- les formes de soutien appropriées pour les adultes qui apprennent l'anglais autrement que dans le cadre d'une formation en ALA.

La Direction est membre du comité des compétences fondamentales et participe, avec Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce Manitoba, à la mise en œuvre d'un cadre relatif aux compétences fondamentales pour le Manitoba.

Une autre tâche importante de la Direction est d'aider le Bureau national de l'alphabétisation et de l'apprentissage (BNAA) à choisir les projets d'alphabétisation qui seront inclus dans le programme fédéral de subventions. Les initiatives du BNAA apportent un soutien essentiel au secteur de l'alphabétisation et des compétences fondamentales grâce aux fonds versés pour des éléments qui ne sont pas financés par la Province, comme les projets de démonstration, l'élaboration de documents et de programmes d'études, la recherche, la promotion et la sensibilisation.

De plus, la Direction continue de servir de point de contact dans le cadre de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA) de 2003 et les projets de recherche connexes.

La Direction prend part également à des activités visant à sensibiliser la population aux questions d'alphabétisation et d'éducation des adultes, ainsi qu'aux pratiques exemplaires. Elle fait partie de l'équipe chargée de la mise en œuvre de la Stratégie de développement du Nord. Le poste de conseiller de programme dans le Nord/coordonnateur de l'alphabétisation des adultes soutient toutes les activités dans le Nord. Le personnel de la Direction a aidé le premier ministre et le Conseil de la fédération (CDF) à faire ses appels de mises en candidature pour le Prix d'alphabétisation du CDF (Manitoba), à former le comité de sélection des candidats et à sélectionner le lauréat, et à prendre les dispositions nécessaires en vue de l'annonce et de la présentation du prix. Le personnel a aussi aidé le Lieutenant-gouverneur à décerner la médaille pour services rendus en matière d'alphabétisation. En outre, la Direction a prêté main-forte aux organismes communautaires, aux programmes d'alphabétisation, aux CAA, au Adult Secondary Education Council (ASEC) ainsi qu'à l'organisme Literacy Partners of Manitoba, afin de sensibiliser les gens par l'entremise de projets comme la Journée internationale de l'alphabétisation, la semaine des apprenants adultes, la ligne 1-800-LEARN et la Journée de l'alphabétisation familiale.

Développement durable

La Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation des adultes fait tout ce qu'elle peut pour utiliser le moins de papier possible en n'achetant que du papier recyclé, en recyclant tous les documents non

confidentiels, en recourant davantage à la gestion électronique des données et des fichiers (ce qui comprend l'établissement et la mise à jour du site Web de la Direction) et en invitant le personnel à ne pas imprimer les documents. L'objectif de la Direction est de tenir compte continuellement des principes et des lignes directrices qui régissent le développement durable dans ses activités quotidiennes, de façon à ce qu'ils fassent partie intégrante de ses activités.

4 Apprentissage et alphabétisation des adultes

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart positif (négatif)	Note expl.
	2007-2008	ETP	2007-2008		
	\$		\$	\$	
Salaires et avantages sociaux	871,3	10,00	744,4	126,9	1
Autres dépenses	399,5		405,9	(6,4)	
Centres d'apprentissage pour adultes	14 867,7		15 017,1	(149,4)	
Autres subventions	2 061,6		2 059,6	2,0	
Total, poste secondaire	18 200,1	10,00	18 227,0	(26,9)	

1. *Le dépassement des crédits est dû aux coûts liés à la prolongation de deux postes, aux coûts liés à la présence de deux étudiants du programme STEP, à la part non réalisée du budget consacré au roulement du personnel et aux frais engagés pour deux examinateurs du programme de Tests d'évaluation en éducation générale (GED), qui étaient inscrits dans la rubrique Autres dépenses (44-4B), mais qui font maintenant partie de la rubrique Salaires, ces personnes étant considérées comme des employés occasionnels, ceci étant partiellement compensé par des épargnes dans le secteur des pensions.*

Subventions en capital

Les subventions en capital constituent une contribution aux dépenses en capital des universités et des collèges communautaires. Le rapport annuel du Conseil de l'enseignement postsecondaire fournit des renseignements supplémentaires sur les subventions.

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2007-2008	Dépenses prévues 2007-2008		Écart positif (néгатif) \$	Note expl.
	\$	ETP	\$		
Universités	24,214.7		9,903.8	14,310.9	1
Collèges	1,816.8		1,816.8	0.0	
Total, poste secondaire	26,031.5	0.00	11,720.6	14,310.9	

1. *Le dépassement des crédits est principalement dû à des subventions en capital supplémentaires visant à aider les universités et les collèges à améliorer leurs laboratoires de science, à renforcer la sécurité et à élargir leurs programmes de formation aux métiers, ainsi qu'à soutenir le Opportunities Fund de l'Université de Winnipeg.*

Coûts liés aux immobilisations

Ce poste principal sert à tenir compte des coûts relatifs aux biens en immobilisation.

6 (a) Service de bureautique					
	Dépenses réelles		Dépenses prévues		Écart positif
Dépenses par poste secondaire	2007-2008		2007-2008		(négatif)
(en milliers de dollars)	\$	ETP	\$	\$	Note expl.
Amortissement - Transition	19,0		19,0	0,0	
Permis d'utilisation générale de logiciels	8,2		8,2	0,0	
Total, poste secondaire	27,2	0,00	27,2	0,0	

6 (b) Amortissement

	Dépenses réelles		Dépenses prévues		Écart positif
Dépenses par poste secondaire	2007-2008		2007-2008		(négatif)
(en milliers de dollars)	\$	ETP	\$	\$	Note expl.
Amortissement	190.0		172.1	(0.9)	
Total, poste secondaire	190.0	0.00	172.1	(0.9)	

6 (c) Frais d'intérêts

	Dépenses réelles		Dépenses prévues		Écart positif
Dépenses par poste secondaire	2007-2008		2007-2008		(négatif)
(en milliers de dollars)	\$	ETP	\$	\$	Note expl.
Frais d'intérêts	90.3		86.5	(0.7)	
Total, poste secondaire	90.3	0.00	86.5	(0.7)	

PARTIE B – INVESTISSEMENTS EN CAPITAL

Investissement en capital

En 1999-2000, la Province a mis en place de nouvelles conventions comptables pour les immobilisations matérielles. Ces conventions sont fondées sur des normes établies par l'Institut canadien des comptables agréés. Selon ces normes, les dépenses en immobilisations matérielles doivent être amorties sur toute la durée de vie utile de celles-ci. Ce type d'amortissement permet d'affecter les coûts des immobilisations aux périodes de service fournies; l'amortissement est ainsi inscrit comme dépense dans l'état des résultats.

Les immobilisations matérielles sont celles dont la durée de vie utile dépasse une année et qui sont acquises, construites ou élaborées et conservées à des fins d'utilisation, et non de revente. Les immobilisations matérielles dont la valeur est inférieure à la limite de capitalisation approuvée doivent être inscrites comme dépenses pendant l'année d'acquisition.

Enseignement postsecondaire et alphabétisation

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2006-2007 \$	Dépenses prévues 2006-2007 ETP \$	Écart positif (néгатif) \$	Note expl.
Investissement en capital	138,9	150,0	(11,1)	
Total, poste secondaire	138,9	150,0	(11,1)	

Renseignements financiers

**Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba
État de rapprochement
(en milliers de dollars)**

DÉTAILS	PRÉVISIONS 2007-2008
Budget des dépenses 2007-2008	539 723,7
Affectation de fonds provenant des sources suivantes:	
- Crédits d'autorisation:	
• Subventions de fonctionnement aux universités	
• Augmentation générale des salaires	157,8
• Achat d'immobilisations	
(frais d'amortissement et d'intérêts)	11,1
	23,3
Budget des dépenses 2007-2008	539 915,9

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba
Sommaire des
dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de dollars)

Prévisions		Dépenses réelles	Dépenses réelles	Écart positif	Note explicative	
2007-2008	Poste	2007-2008	2006-2007	(négatif)		
Enseignement postsecondaire et alphabétisation (44)						
	44-1	Administration et finances				
42,1	(a)	Traitement de la ministre	42,1	30,3	11,8	1
	(b)	Soutien à la haute direction				
444,1		- Salaires et avantages sociaux	434,0	391,9	42,1	
98,0		- Autres dépenses	90,2	82,7	7,5	
	(c)	Direction de la politique et de la planification				
224,1		- Salaires et avantages sociaux	150,3	194,6	(44,3)	2
70,5		- Autres dépenses	49,1	61,5	(12,4)	3
750,0	(d)	Administration et finances	750,0	750,0	0,0	
1 628,8		Total 44-1	1 515,7	1 511,0	4,7	

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba
Sommaire des
dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de dollars)

Prévisions		Dépenses réelles	Dépenses réelles	Écart positif	Note
2007-2008	Poste	2007-2008	2006-2007	(négatif)	explicative
	44-2 Soutien aux collèges et aux universités				
	(a) Conseil de l'enseignement postsecondaire				
806,0	- Salaires et avantages sociaux	888,6	822,8	65,8	
535,5	- Autres dépenses	467,8	542,8	(75,0)	
328 399,0	(b) Subventions de fonctionnement aux universités	331 458,6	307 389,9	24 068,7	4
	Fonds des initiatives stratégiques en éducation				
5 896,1	(c) postsecondaire	1 840,0	500,0	1 340,0	5
68 984,4	(d) Subventions aux collèges	69 401,9	65 111,6	4 290,3	6
32 557,5	(e) Initiative d'expansion des collèges	44 317,5	29 398,7	14 918,8	7
7 608,9	(f) Programme Accès	7 680,8	7 170,9	509,9	
	Aide à l'enseignement postsecondaire et à la formation				
3 994,3	(g) professionnelle	3 881,3	3 439,7	441,6	
	(h) Centre Stevenson de formation technique en aéronautique				
1 547,2	- Salaires et avantages sociaux	1 347,3	1 300,3	47,0	
(1 547,2)	- Moins : somme récupérable du Red River College	(1 347,3)	(1 300,3)	(47,0)	
448 781,7	Total 44-2	459 936,5	414 376,4	45 560,1	

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba
Sommaire des dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de dollars)

Prévisions		Dépenses réelles	Dépenses réelles	Écart positif	Note explicative
2007-2008	Poste	2007-2008	2006-2007	(négatif)	
44-3 Aide aux étudiants du Manitoba					
3 623,1	(a) - Salaires et avantages sociaux	3 852,6	3 738,3	114,3	
1 220,0	(b) - Autres dépenses	1 766,6	1 190,6	576,0	8
3 336,0	(c) - Prêts et bourses	2 665,9	2 555,1	110,8	
8 260,0	(d) - Fonds de bourses du Manitoba	8 260,0	8 060,0	200,0	
5 000,0	(e) - Initiative de bourses d'études et d'entretien du Mb	5 000,0	4 911,6	88,4	
12 785,5	(f) - Fonds canadien des bourses d'études du millénaire	11 599,7	11 546,6	53,1	
3 000,2	(g) - Subventions canadiennes pour études	2 208,9	2 381,7	(172,8)	
13 874,3	(h) - Subventions de remise sur les frais de scolarité	12 918,6	13 239,3	(320,7)	
2 891,3	(i) - Programme d'aide financière aux étudiants et aux	3 151,3	2 886,3	265,0	
4 761,0	(j) - résidents en médecine	3 793,2	3 651,0	142,2	
1 388,6	(k) - Administration du portefeuille de prêts	206,3	239,9	(33,6)	
2 000,0	(l) - Exemption d'intérêts et réduction des dettes	2 000,0	1 357,5	642,5	9
(2 891,3)	(m) - Prog. manitobain de bourses d'études supérieures	(3 151,3)	(2 886,3)	(265,0)	
59 248,7	Total 44-3	54 271,8	52 871,6	1 400,2	

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba
Sommaire des dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de dollars)

Prévisions		Dépenses réelles	Dépenses réelles	Écart positif	Note explicative
2007-2008	Poste	2007-2008	2006-2007	(négatif)	
	44-4				
	Apprentissage et alphabétisation des adultes				
744,4	- Salaires et avantages sociaux	871,3	832,6	38,7	
405,9	- Autres dépenses	399,5	313,8	85,7	10
15 017,1	- Centres d'apprentissage pour adultes	14 867,7	14 203,5	664,2	
2 059,6	- Autres subventions	2 061,6	1 640,5	421,1	11
18 227,0	Total 44-4	18 200,1	16 990,4	1 209,7	

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba
Sommaire des dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de dollars)

Prévisions			Dépenses réelles	Dépenses réelles	Écart positif	Note explicative
2007-2008			2007-2008	2006-2007	(négatif)	
Poste						
	44-5	Subventions en capital				
9 903,8	(a)	Universités	21 214,7	17 394,9	6 819,8	12
1 816,8	(b)	Collèges	1 816,8	1 816,8	0,0	
11 720,6		Total 44-5	26 031,5	19 211,7	6 819,8	

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba
Sommaire des dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de dollars)

Prévisions			Dépenses réelles	Dépenses réelles	Écart positif	Note explicative
2007-2008		Poste	2007-2008	2006-2007	(négatif)	
	44-6	Coûts liés aux immobilisations				
	(a)	Service de bureautique				
19,0		- Amortissement - Transition	19,0	19,0	0,0	
		Permis d'utilisation générale de				
8,2		- logiciels	8,2	7,8	0,4	
172,1	(b)	Amortissement	190,0	172,1	17,9	
86,5	(c)	Frais d'intérêts	90,3	95,7	(5,4)	
285,8		Total 44-6	307,5	294,6	12,9	
539 892,6		Total – Enseignement postsecondaire et Alphabétisation	560 263,1	505 255,7	55 007,4	

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation

Sommaire des dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, avec les chiffres comparatifs de l'exercice précédent (en milliers de dollars)

Notes explicatives

1. L'augmentation est due aux frais relatifs au salaire de la ministre, établi à partir de la formule élaborée par le commissaire aux salaires.
2. La diminution est due au fait qu'un poste est resté vacant pendant une partie de l'exercice 2007-2008, car le titulaire a été nommé de façon intérimaire à un poste extérieur à la Direction, et à d'autres écarts mineurs.
3. La diminution est due à une baisse d'activité de la part de la Direction en 2007-2008, ce qui a réduit les frais engagés pour les services professionnels et le transport, ainsi qu'à d'autres écarts mineurs.
4. L'augmentation est due à une hausse de 7 % du financement autorisé en 2007-2008, et aux indemnités accordées pour compenser le gel des frais de scolarité, qu'il était prévu de verser à partir du Fonds des initiatives stratégiques en éducation postsecondaire (44-2C), mais qui sont sorties de l'enveloppe des Subventions de fonctionnement aux universités en 2007-2008, compensées en partie par un rajustement des intérêts en 2007 – 2008 sur un prêt en cours consenti à l'Université de Winnipeg.
5. L'augmentation est due au financement de nouveaux programmes approuvés pour 2007-2008.
6. L'augmentation est due à une hausse de 7 % du financement autorisé en 2007-2008, et aux indemnités accordées pour compenser le gel des frais de scolarité, qu'il était prévu de verser à partir du Fonds des initiatives stratégiques en éducation postsecondaire (44-2C), mais qui sont sorties de l'enveloppe des Subventions aux collèges en 2007-2008.
7. L'augmentation des dépenses est due à des prêts en cours consentis au Red River College et au Assiniboine Community College, convertis en subventions en 2007 - 2008 selon les principes comptables en vigueur, et à une augmentation du financement approuvé pour les soins infirmiers et d'autres programmes collégiaux en 2007 - 2008.
8. L'augmentation est principalement due aux coûts de la radiation, en 2007-2008, d'éléments d'actifs liés au Projet d'amélioration des systèmes qui ne sont plus utilisés.
9. L'augmentation est due au financement approuvé pour le programme manitobain de bourses d'études des cycles supérieurs en 2007-2008.
10. L'augmentation est principalement due au financement approuvé pour la stratégie visant l'alphabétisation des adultes en 2007-2008.

11. L'augmentation est principalement due au financement approuvé pour les programmes d'alphabétisation en 2007-2008.
12. L'augmentation est due à l'octroi de subventions d'équipement supplémentaires en 2007-2008 afin d'aider les universités et les collèges à améliorer leurs laboratoires de science, à renforcer la sécurité, et à élargir leurs programmes de formation aux métiers, et de soutenir le Opportunities Fund de l'Université de Winnipeg et divers autres projets, la conversion d'un prêt en cours consenti à l'Université de Winnipeg en une subvention en 2007 - 2008 selon les principes comptables en vigueur, ainsi qu'à une hausse des fonds approuvés pour des dépenses en capital secondaires au Collège universitaire du Nord, tout ceci étant partiellement compensé par les fonds supplémentaires versés en 2006-2007 pour le centre des sciences de l'Université de Winnipeg et pour les projets d'immobilisation entrepris à l'Université du Manitoba et à l'Université de Winnipeg et qui ont été terminés en 2006-2007.

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation

Sommaire des recettes par source

pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de dollars)

Recettes réelles 2006-2007	Recettes réelles 2007-2008	Écart positif (négatif)	Source	Recettes réelles 2007-2008	Recettes prévues 2007-2008	Écart positif (négatif)	Note expl.
IMPÔTS							
Total				0,0	0,0	0,0	
AUTRES RECETTES							
48,0	54,7	6,7	Paiement de service	54,7	55,0	(0,3)	
974,6	1 416,9	442,3	Divers	1 416,9	970,0	446,9	1
1 022,6	1 471,6	449,0	Total	1 471,6	1 025,0	446,6	
GOUVERNEMENT DU CANADA							
11 711,6	11 764,7	53,1	Fonds canadien des bourses du millénaire	11 764,7	12 915,5	(1 150,8)	2
487,2	1 435,4	948,2	Paiement de service, Loi féd. sur les prêts aux étudiants	1 435,4	560,0	875,4	3
2 381,7	2 208,9	(172,8)	Subventions canadiennes pour études	2 208,9	3 000,2	(791,3)	4
14 580,5	15 409,0	828,5	Total	15 409,0	16 475,7	(1 066,7)	
Total – Enseignement postsecondaire et Alphabétisation				16 880,6	17 500,7	(620,1)	

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation

Sommaire des recettes par source

pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de dollars)

Notes explicatives :

1. **Divers**

442,3 \$ de plus par rapport aux recettes réelles de 2006-2007

446,9 \$ de plus par rapport aux prévisions de 2007-2008

L'augmentation est principalement due à des intérêts créditeurs sur les prêts étudiants du Manitoba de catégorie B à la suite d'une hausse du taux débiteur moyen en 2007-2008 et du solde réel des prêts devant être remboursés.

L'augmentation est due à des intérêts créditeurs sur les prêts étudiants du Manitoba de catégorie B, à la suite d'une hausse du taux débiteur moyen et du solde réel des prêts devant être remboursés, ainsi qu'à d'autres écarts mineurs.

2. **Fonds canadien des bourses du millénaire**

1 150,8 \$ de moins par rapport aux prévisions de 2007-2008

La diminution est liée au nombre moins élevé que prévu de bourses pour étudiants adultes et de bourses des possibilités du millénaire du Manitoba qui ont accordées.

3. **Loi fédérale sur les prêts aux étudiants (Canada) – frais de service**

948,2 \$ de plus par rapport aux recettes réelles de 2006-2007

875,4 de plus par rapport aux prévisions de 2007-2008

L'augmentation est principalement due aux fonds supplémentaires reçus du gouvernement fédéral en 2007-2008 pour les dépenses engagées pour les programmes en 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007 (années de programme), à une hausse des frais d'administration du programme canadien de prêts aux étudiants en 2007-2008 et à un remboursement de salaire en 2007-2008 pour le service de modélisation des données, en plus du remboursement de 2006-2007.

L'augmentation est due aux fonds supplémentaires reçus du gouvernement fédéral en 2007-2008 pour les dépenses engagées pour les programmes en 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007 (années de programme) et à un remboursement de salaire pour le service de modélisation des données, ceci étant partiellement compensé par d'autres écarts mineurs.

4. **Subventions canadiennes pour études**

791,3 \$ de moins par rapport aux prévisions de 2007-2008

La diminution s'explique par un nombre moins élevé de demandes d'aide financière que prévu pour l'année de programme en cours.

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation

Sommaire des dépenses et de l'effectif des cinq dernières années

Pour les exercices qui se sont terminés entre le 31 mars 2003 et le 31 mars 2008

Poste principal	2003/04		2004/05		2005/06		2006/07		2007/08	
	ETP	\$000	ETP	\$000	ETP	\$000	ETP	\$000	ETP	\$000
44-1 Administration et finances	8,00	1 681,0	10,00	1 584,4	10,00	1 503,9	10,00	1 511,0	10,00	1 515,7
44-2 Soutien aux collèges et aux universités	34,50	364 766,9	33,50	377 489,5	33,50	389 497,8	33,50	414 376,4	33,50	459 936,5
44-3 Aide aux étudiants du Manitoba	71,25	50 235,1	67,25	49 844,0	65,25	50 151,5	65,25	52 871	65,25	54 271,8
44-4 Formation professionnelle et éducation permanente	8,00	15 504,8	9,00	16 283,2	9,00	17 270,3	9,00	16 990,4	10,00	18 200,1
Total partiel	121,75	432 187,8	119,75	445 201,1	117,75	458 423,5	117,75	485 749,4	118,75	533 924,1
44-5 Subventions en capital		17 220,6		33 086,2		24 598,0		19 211,7		26 031,5
44-6 Coûts liés aux immobilisations		339,6		278,1		305,0		294,6		307,5
Total - Enseignement postsecondaire et Alphabétisation	121,75	449 748,0	119,75	478 565,4	117,75	483 326,5	117,75	505 255,7	118,75	560 263,1

* les dépenses réelles des années précédentes ont été redressées pour tenir compte des transferts de programmes entre ministères, dans le but de faciliter la comparaison des chiffres d'un exercice à l'autre.

Rapport de rendement

La section suivante fournit des renseignements sur des mesures clés du rendement pour le ministère pour l'exercice 2007-2008. Il s'agit de la troisième année où les ministères du gouvernement du Manitoba incluent dans leurs rapports annuels une section sur les mesures du rendement dans un format standardisé.

Les indicateurs de rendement dans les rapports annuels des ministères se veulent un complément aux résultats financiers et fournissent aux Manitobains et Manitobaines des renseignements importants et utiles sur les activités gouvernementales et leurs effets sur la province et sa population.

Pour en savoir plus sur les rapports de rendement du gouvernement du Manitoba, consultez la page Web suivante : www.gov.mb.ca/finance/pdf/performance.fr.pdf.

Nous accordons beaucoup d'importance à vos commentaires sur les mesures du rendement. Vous pouvez nous les faire parvenir, ainsi que toute question, à l'adresse suivante : mbperformance@gov.mb.ca.

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi est-ce important de mesurer cela? (B)	D'où partons-nous (mesure de référence)? (C)	Quels sont les résultats de 2007-2008 (année en cours) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	De quelle manière la tendance évolue-t-elle? (E)	Commentaires / Mesures récentes / Rapports connexes (F)												
<p>1. On mesure l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle en évaluant le nombre d'inscriptions dans les universités, collèges, centres d'apprentissage pour adultes et programmes d'alphabétisation des adultes.</p>	<p>Éducation et formation professionnelle institutionnelles représentent le principal moyen d'apprentissage des Manitobains adultes. Il y a une forte corrélation entre éducation et avantages économiques et sociaux, tant au niveau des individus que pour la société dans son ensemble. Les récentes prévisions de Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) indiquent qu'à l'avenir, 70 % de tous les nouveaux emplois au Canada nécessiteront des études secondaires</p>	<p>Données historiques sur les inscriptions dans les universités, collèges, centres d'apprentissage pour adultes et programmes d'alphabétisation.</p> <p>Inscriptions dans les universités pour l'année 1999-2000¹</p> <table border="0"> <tr> <td>Temps plein</td> <td>22 410</td> </tr> <tr> <td>Temps partiel</td> <td><u>8 255</u></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>30 665</td> </tr> </table>	Temps plein	22 410	Temps partiel	<u>8 255</u>	Total	30 665	<p>Inscriptions dans les universités manitobaines pour l'année 2007-2008 et dans les collèges manitobains pour l'année 2006-2007</p> <p>Inscriptions dans les universités pour l'année 2007-2008¹</p> <table border="0"> <tr> <td>Temps plein</td> <td>30 490</td> </tr> <tr> <td>Temps partiel</td> <td><u>9 820</u></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>40 310</td> </tr> </table>	Temps plein	30 490	Temps partiel	<u>9 820</u>	Total	40 310	<p>Hausse</p> <p>Nombre total d'inscriptions dans les universités : entre 1999-2000 et 2007-2008, le nombre d'inscriptions d'étudiants à temps plein et à temps partiel dans les universités manitobaines, au niveau du premier cycle et des cycles supérieurs, a augmenté de 31,5 %. Inscriptions dans les collèges : entre 1999-</p>	<p>Entre 1999-2000 et 2006-2007, le nombre d'étudiants autochtones qui se sont inscrits dans les collèges a augmenté de 44 %.</p> <p>Le nombre d'inscriptions dans les universités et collèges comprend également les étudiants inscrits dans des programmes Accès, lesquels proposent des possibilités de formation postsecondaire aux Manitobains appartenant à des groupes sous-représentés.</p> <p>Entre 1999-2000 et 2007-2008, 3 187 nouveaux étudiants se sont inscrits dans des programmes Accès, soit une moyenne de 354 nouveaux étudiants par an.</p>
Temps plein	22 410																
Temps partiel	<u>8 255</u>																
Total	30 665																
Temps plein	30 490																
Temps partiel	<u>9 820</u>																
Total	40 310																

¹ Comprend seulement les étudiants de premier et deuxième cycle pendant la session régulière (de septembre à avril).

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi est-ce important de mesurer cela? (B)	D'où partons-nous (mesure de référence)? (C)	Quels sont les résultats de 2007-2008 (année en cours) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	De quelle manière la tendance évolue-t-elle? (E)	Commentaires / Mesures récentes / Rapports connexes (F)												
	<p>sous une forme ou une autre et 25 % nécessiteront un diplôme universitaire.</p> <p>Le nombre d'inscriptions dans les universités, collèges, centres d'apprentissage des adultes et programmes d'alphabétisation est une mesure clé pour évaluer l'accès aux possibilités d'apprentissage.</p>	<p>Inscriptions dans les collèges pour l'année 1999-2000</p> <table border="0"> <tr> <td>Temps plein</td> <td>10 452</td> </tr> <tr> <td>Temps partiel</td> <td>597</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>11 049</td> </tr> </table> <p>Inscriptions dans les centres d'apprentissage pour adultes pour l'année 2003-2004</p> <p>Nombre total d'apprenants ayant participé à des programmes : 9 715</p> <p>Crédits : 12 258</p>	Temps plein	10 452	Temps partiel	597	Total	11 049	<p>Inscriptions dans les collèges pour l'année 2006-2007²</p> <table border="0"> <tr> <td>Temps plein</td> <td>13 251</td> </tr> <tr> <td>Temps partiel</td> <td>1 961</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>15 212</td> </tr> </table> <p>Inscriptions dans les centres d'apprentissage pour adultes pour l'année 2006-2007³</p> <p>Nombre total d'apprenants inscrits : 8 300</p> <p>Crédits : 11 170</p>	Temps plein	13 251	Temps partiel	1 961	Total	15 212	<p>2000 et 2006-2007, les collèges manitobains ont connu une augmentation de 37,2 % du nombre d'inscriptions dans leurs programmes réguliers et d'apprentissage.</p> <p>Légère baisse</p>	<p>En avril 2008, le gouvernement a annoncé la nomination d'une commission unipersonnelle dont le mandat serait d'examiner les politiques provinciales en matière d'accessibilité, d'abordabilité et d'excellence. Bien qu'il y ait une légère tendance à la baisse dans le nombre d'apprenants, on observe également une tendance à la hausse du nombre de crédits terminés. Dans les centres d'alphabétisation des adultes, le nombre de crédits non terminés a baissé de 23 % par rapport à 2003-2004.</p> <p>Ces centres sont un important moyen d'accès à l'éducation, en particulier pour les Autochtones du Manitoba. En 2006-2007, 37,4 % des apprenants inscrits dans ces centres et 32 % des apprenants inscrits dans des programmes d'alphabétisation des adultes s'identifiaient comme étant Autochtones.</p>
Temps plein	10 452																
Temps partiel	597																
Total	11 049																
Temps plein	13 251																
Temps partiel	1 961																
Total	15 212																

² Comprend les programmes réguliers et les programmes d'apprentissage. Ne comprend pas les programmes d'éducation permanente, d'enseignement à distance et de formation contractuelle. Les chiffres concernant les collèges sont pour l'année 2006-2007 : les données de 2007-2008 ne sont pas encore disponibles en raison de l'inscription continue d'étudiants pendant l'année (de juillet à juin).

³ Il s'agit là de l'année la plus récente pour laquelle il existe des données, dans la mesure où ces données sont collectées pour l'année scolaire dans son ensemble (de juillet à juin). Les statistiques de fin d'année pour 2007-2008 seront disponibles à l'automne 2008.

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi est-ce important de mesurer cela? (B)	D'où partons-nous (mesure de référence)? (C)	Quels sont les résultats de 2007-2008 (année en cours) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	De quelle manière la tendance évolue-t-elle? (E)	Commentaires / Mesures récentes / Rapports connexes (F)
		<p>Nombre total d'apprenants ayant participé à un programme d'alphabétisation pour adultes en 2003-2004 : 2 443</p>	<p>Inscriptions dans les programmes d'alphabétisation des adultes pour l'année 2006-2007</p> <p>Nombre total d'apprenants ayant participé à des programmes : 2 589</p>	Stable	<p>En 2007-2008, le gouvernement a adopté une nouvelle loi, la <i>Loi sur l'alphabétisation des adultes</i>, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Cette loi exige l'élaboration d'une stratégie provinciale d'alphabétisation des adultes afin de répondre aux besoins de la population manitobaine.</p>
<p>2. On mesure l'abordabilité de l'éducation en évaluant les coûts que les étudiants doivent payer pour leurs études postsecondaires, la mise en œuvre des prêts-étudiants et des bourses offerts par le gouvernement, et le niveau d'endettement des étudiants qui bénéficient d'une aide financière.</p>	<p>Le coût que les étudiants doivent payer pour leurs études postsecondaires est un indicateur clé de l'abordabilité de l'enseignement postsecondaire.</p>	<p>Frais de scolarité payés par les étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba pour l'année universitaire 1999-2000</p> <p>En 1999-2000, la moyenne pondérée des frais de scolarité dans la faculté des arts ou des sciences d'une université était de 3 192 \$.</p> <p>En 1999-2000, la moyenne non pondérée des frais de scolarité dans un collège était de 1 435 \$.</p>	<p>Frais de scolarité payés par les étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba pour l'année universitaire 2007-2008</p> <p>En 2007, la moyenne pondérée des frais de scolarité dans la faculté des arts ou des sciences d'une université était de 3 086 \$.</p> <p>En 2007, la moyenne non pondérée des frais de scolarité dans un collège était de 1 292 \$.</p>	<p>Stable</p> <p>En 2000-2001, les frais de scolarité dans les établissements d'enseignement postsecondaire ont été réduits de 10 %, sans changer de niveau depuis.</p>	<p>Le Manitoba se place au troisième rang des provinces ayant les frais de scolarité universitaire les moins élevés, après le Québec et Terre-Neuve. (Source : Statistique Canada)</p> <p>Le Manitoba a les frais de scolarité collégiale les moins élevés de toutes les provinces, à l'exception du Québec où l'inscription au CÉGEP est gratuite.</p> <p>En avril 2008, le gouvernement a annoncé que la politique de maintien des frais de scolarité demeurerait en vigueur pour l'exercice 2008-2009. À partir de 2009-2010, les établissements d'enseignement postsecondaire seront autorisés à augmenter graduellement les frais de scolarité, tout en évitant les augmentations brusques.</p> <p>Depuis 2000-2001, le gouvernement offre des subventions de remise sur les frais de scolarité pour compenser les établissements d'enseignement postsecondaire</p>

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi est-ce important de mesurer cela? (B)	D'où partons-nous (mesure de référence)? (C)	Quels sont les résultats de 2007-2008 (année en cours) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	De quelle manière la tendance évolue-t-elle? (E)	Commentaires / Mesures récentes / Rapports connexes (F)
	<p>Offrir une aide financière aux étudiants favorise l'accès à l'enseignement postsecondaire et augmente les chances de réussite.</p>	<p>1999-2000 – Nombre d'étudiants ayant obtenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un prêt d'études canadien : 10 328 - un prêt-étudiant du gouvernement du Manitoba : 10 112 - une bourse d'études canadienne du millénaire : 3 516 - une bourse du programme 2000-2001 de bourses du Manitoba : 1 961 	<p>2006-2007 – Nombre d'étudiants ayant obtenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un prêt d'études canadien : 8 531 - un prêt-étudiant du gouvernement du Manitoba : 7 196 - une bourse d'études canadienne du millénaire : 2 239 - une bourse du Programme de bourses du Manitoba : 2 224 	<p>Baisse</p>	<p>dont les étudiants bénéficient d'une réduction de 10 % de leurs frais. Le total des subventions de remise sur les frais de scolarité s'élevait à 13,1 millions de dollars en 2005-2006, à 13,2 millions de dollars en 2006-2007 et à 12,9 millions de dollars en 2007-2008.</p> <p>La mise en œuvre des prêts-étudiants au Manitoba a baissé aux cours des dernières années, en partie en raison du fait que les frais de scolarité au Manitoba sont parmi les plus bas du pays. De plus, les étudiants manitobains bénéficient d'un coût de la vie relativement faible et ont davantage tendance à faire des économies pour payer leurs études postsecondaires que les étudiants des autres provinces et territoires.</p> <p>Outre les prêts étudiants, 33,3 millions de dollars ont été accordés sous forme d'aide non remboursable en 2006-2007.</p> <p>En 2006-2007, le Fonds de bourses du Manitoba avait augmenté de 1,4 million de dollars et s'élevait à 8,16 millions de dollars. Initialement mis en œuvre en 2000-2001 avec un budget de 5,9 millions de dollars, ce fonds a bien réussi dans son objectif d'aider les étudiants à garder leur endettement à un niveau gérable.</p>

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi est-ce important de mesurer cela? (B)	D'où partons-nous (mesure de référence)? (C)	Quels sont les résultats de 2007-2008 (année en cours) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	De quelle manière la tendance évolue-t-elle? (E)	Commentaires / Mesures récentes / Rapports connexes (F)
	<p>Différents programmes de prêts et bourses contribuent à réduire l'endettement des étudiants.</p>	<p>1999-2000 – Niveau moyen d'endettement après remise</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étudiants en dernière année d'un programme universitaire de quatre ans : 18 744 \$⁴ - Étudiants en dernière année d'un programme (quel qu'il soit) : 12 555 \$ 	<p>2006-2007 - Niveau d'endettement après remise</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étudiants en dernière année d'un programme universitaire de quatre ans : 19 368 \$⁴ - Étudiants en dernière année d'un programme (quel qu'il soit) : 13 249 \$ 	<p>Légère augmentation</p>	<p>En 2008-2009, le gouvernement a annoncé que le Fonds de bourses du Manitoba augmenterait de 8 millions de dollars sur trois ans à partir de 2009-2010, ce qui doublerait l'appui offert, soit un total de 16 millions de dollars.</p> <p>Ce programme de bourses opère en conjonction avec le programme de Bourses d'études canadienne du millénaire. Grâce à ces deux programmes, le Manitoba se classe au deuxième rang des provinces et territoires ayant le niveau d'endettement des étudiants le plus bas. Seul le Québec a un niveau d'endettement des étudiants inférieur.</p> <p>Après plusieurs années consécutives de baisse du niveau d'endettement, on s'attend à ce que cette légère augmentation, qui est causée par l'augmentation des limites de prêts et le relâchement des contributions parentales prévues, se poursuive.</p> <p>En automne 2006, le gouvernement a annoncé un remboursement de l'impôt sur le revenu s'élevant à 60 % des frais de scolarité pour les personnes devant recevoir un diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire après janvier 2007.</p>

⁴ À l'exclusion des programmes professionnels

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi est-ce important de mesurer cela? (B)	D'où partons-nous (mesure de référence)? (C)	Quels sont les résultats de 2007-2008 (année en cours) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	De quelle manière la tendance évolue-t-elle? (E)	Commentaires / Mesures récentes / Rapports connexes (F)
					Les diplômés résidant et payant leurs impôts au Manitoba peuvent demander ce remboursement sur une période allant de 6 à 25 ans, jusqu'à un maximum de 25 000 dollars.
3. On mesure la réussite des étudiants dans leur éducation et leur formation professionnelle en évaluant le total des diplômes et titres remis par les universités, collèges et centres d'apprentissage pour adultes et le total des objectifs atteints par le biais des programmes d'alphabétisation.	<p>Pour bénéficier pleinement des possibilités d'enseignement et d'apprentissage des adultes, il est important que les gens puissent terminer leurs études avec succès.</p> <p>Évaluer le nombre de personnes qui atteignent divers objectifs d'éducation et d'obtention de titres est une manière de mesurer cette réussite.</p>	<p>Nombre de diplômés universitaires en 1999 ⁵</p> <p>Baccalauréat : 4 460 Maîtrise : 578 Doctorat : 67 Médecine et dentisterie : 121 Certificat/Diplôme : <u>215</u> Total 5 441</p> <p>Nombre de diplômés de collège en 1999 ⁵</p> <p>Diplôme 1 279 Certificat <u>1 578</u> Total 2 857</p> <p>Résultats des centres d'apprentissage pour adultes pour l'année 2003-2004</p> <p>Crédits : 12 258 Diplômes d'études secondaires : 1 254</p>	<p>Nombre de diplômés universitaires en 2007 (données préliminaires) ⁵</p> <p>Baccalauréats : 5 644 Maîtrise : 753 Doctorat : 98 Médecine et dentisterie** : Certificat / Diplôme : <u>281</u> Total 6 924</p> <p>Nombre de diplômés de collège en 2007 ⁵</p> <p>Diplôme : 1 697 Certificat : <u>2 237</u> Total 3 934</p> <p>Résultats des centres d'apprentissage pour adultes pour l'année 2006</p> <p>Crédits : 11 170 Diplômes d'études secondaires : 1 260</p>	<p>Hausse</p> <p>Entre 1999 et 2007, le nombre total de diplômes universitaires décernés a augmenté de 27,3 %.</p> <p>Entre 1999 et 2007, le nombre de titres collégiaux décernés (diplômes et certificats) a augmenté de 37,9 %.</p> <p>Stable</p>	<p>En 2007-2008, deux millions de dollars ont été distribués sous forme de bourses d'études supérieures pour appuyer 104 étudiants de maîtrise et 60 étudiants de doctorat.</p> <p>Certains apprenants inscrits dans les centres d'apprentissage pour adultes peuvent souhaiter prendre un cours ou plus, sans nécessairement avoir l'intention d'obtenir un diplôme. Dans les centres d'apprentissage pour adultes, le nombre de crédits non terminés a baissé de 23 % par rapport à 2003-2004, ce qui indique que les apprenants terminent les cours dans lesquels ils se sont inscrits dans les délais prévus.</p>

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi est-ce important de mesurer cela? (B)	D'où partons-nous (mesure de référence)? (C)	Quels sont les résultats de 2007-2008 (année en cours) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	De quelle manière la tendance évolue-t-elle? (E)	Commentaires / Mesures récentes / Rapports connexes (F)
		Taux d'obtention de diplômes des centres d'apprentissage pour adultes en 2003-2004 ⁶ : 12,9 %	Taux d'obtention de diplômes des centres d'apprentissage pour adultes en 2006-2007 ⁶ : 15 %	Stable	<p>Entre 2003-2004 et 2006-2007, le nombre moyen de crédits par apprenant est demeuré relativement stable dans les centres d'apprentissage pour adultes. Pendant la même période, le taux d'obtention des diplômes s'est légèrement amélioré.</p> <p>Remarque : En 2006-2007, 419 diplômés de centres d'apprentissage pour adultes se sont identifiés comme étant Autochtones.</p>
		24,7 % des apprenants ayant participé à des programmes d'alphabétisation des adultes en 2003-2004 ont ensuite poursuivi leurs études ou entamé une formation professionnelle.	87 % des apprenants ayant participé à des programmes d'alphabétisation des adultes en 2006-2007 ont amélioré leurs capacités de lecture et d'écriture. De plus, 15,8 % de ces apprenants adultes ont ensuite poursuivi leurs études ou entamé une formation professionnelle.	Stable	Les programmes d'alphabétisation des adultes visent à réduire les lacunes en alphabétisme, en numératie et en compétences de communication qui empêchent les adultes de poursuivre leur éducation ou leur formation professionnelle.

⁶ Les taux d'obtention de diplômes pour les centres d'apprentissages pour adultes sont calculés en divisant le nombre de diplômés par le nombre total d'apprenants inscrits dans les centres. Ces taux sont généralement plus bas que les taux généraux d'obtention de diplômes chez les apprenants séquentiels, étant donné qu'une grande partie des apprenants inscrits dans les centres d'apprentissage pour adultes étudient à temps partiel et obtiennent donc leur diplôme après plusieurs années d'études, ou ne visent pas l'obtention d'un diplôme mais plutôt la possibilité de suivre des cours qui leur permettront d'obtenir un meilleur emploi ou de poursuivre leurs études.

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi est-ce important de mesurer cela? (B)	D'où partons-nous (mesure de référence)? (C)	Quels sont les résultats de 2007-2008 (année en cours) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	De quelle manière la tendance évolue-t-elle? (E)	Commentaires / Mesures récentes / Rapports connexes (F)
<p>4. On mesure notre capacité à répondre aux besoins changeants du marché du travail en matière de compétences en évaluant la situation d'emploi des diplômés universitaires et collégiaux.</p>	<p>L'objectif de nombreux programmes d'éducation et de formation professionnelle est d'appuyer le développement d'une main-d'œuvre qualifiée. Certains de ces programmes sont des programmes constitués, d'autres ne le sont pas (p.ex. les programmes d'alphabétisation et de compétences essentielles).</p>	<p>Certains programmes universitaires et collégiaux sont certes conçus pour aboutir plus directement à un emploi, mais il est tout de même important d'évaluer la situation d'emploi de tous les diplômés.</p> <p><i>L'Enquête nationale auprès des diplômés</i> effectuée par Statistique Canada a fait un suivi des diplômés de 2000 en 2002 afin de déterminer les taux d'emploi. Quatre-vingt-dix pour cent des diplômés manitobains avaient un emploi.</p>	<p>Une enquête sur les diplômés universitaires de 2007 est en cours.</p>	<p>Non déterminé: il faudra attendre les résultats de l'enquête sur les diplômés de 2007.</p>	<p>Parmi les programmes universitaires et collégiaux, un certain nombre de programmes Accès sont axés sur des secteurs en demande du marché du travail. Quatre-vingt-cinq pour cent des étudiants ayant reçu un diplôme dans le cadre d'un programme Accès en 2007 étaient soit employés, soit en train de poursuivre leur éducation. Parmi les diplômés qui avaient un emploi, 72 % travaillaient dans un secteur lié à leur domaine d'études.</p> <p>Du point de vue national, le taux d'emploi chez les diplômés de programmes Accès est impressionnant. Par exemple, sur 150 ingénieurs autochtones au Canada, près d'un tiers sont diplômés du programme Accès en ingénierie de l'Université du Manitoba.</p> <p>Il y a un autre secteur où des mesures sont mises en œuvre pour répondre aux besoins du marché du travail : le secteur des nouveaux immigrants. Par exemple, en 2007-2008, le gouvernement a appuyé la poursuite et l'élargissement du Programme de reconnaissance professionnelle des ingénieurs formés à l'étranger, qui était auparavant un projet pilote. Le gouvernement s'est engagé à fournir 1 039 200 dollars sur une période de quatre ans se terminant en 2010-2011, afin de</p>

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi est-ce important de mesurer cela? (B)	D'où partons-nous (mesure de référence)? (C)	Quels sont les résultats de 2007-2008 (année en cours) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	De quelle manière la tendance évolue-t-elle? (E)	Commentaires / Mesures récentes / Rapports connexes (F)
					<p>permettre au programme d'augmenter sa capacité (qui était de 10 à 12 étudiants par an) à 40 inscriptions par an.</p> <p>Les possibilités d'apprentissage pour adultes sont aussi importantes pour répondre aux besoins changeants du marché du travail. Nombre de participants aux programmes d'alphabétisation des adultes et aux programmes offerts dans les centres d'apprentissage pour adultes sont employés à temps plein pendant leurs études.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'apprenants participant à un programme dans un centre d'apprentissage pour adultes qui sont employés : 44 % • Nombre d'apprenants participant à un programme d'alphabétisation adultes qui sont employés : 36 %
<p>5. On mesure la capacité des établissements d'enseignement postsecondaire en évaluant le financement fourni par la Province à ces établissements (financement de fonctionnement et d'immobilisations).</p>	<p>Il est important de mesurer le niveau d'investissement dans les universités et les collèges.</p>	<p>Subventions de fonctionnement et d'immobilisations fournies aux collèges et universités en 1999-2000</p>	<p>Subventions de fonctionnement et d'immobilisations fournies aux collèges et universités en 2007-2008</p>	<p>Hausse</p>	<p>Depuis 2006-2007, le gouvernement a dépassé ses engagements quant aux subventions de fonctionnement sur trois ans promises aux universités et collèges du Manitoba (Initiative d'expansion des collèges et programmes Accès inclus), grâce à une augmentation de 5,8 % en 2006-2007, de 7 % en 2007-2008 et de 7 % en 2008-2009.</p>

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi est-ce important de mesurer cela? (B)	D'où partons-nous (mesure de référence)? (C)	Quels sont les résultats de 2007-2008 (année en cours) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	De quelle manière la tendance évolue-t-elle? (E)	Commentaires / Mesures récentes / Rapports connexes (F)
Subventions de fonctionnement	Le financement de fonctionnement et d'immobilisations fourni aux universités et aux collèges pendant un exercice a pour objectif de leur permettre de fonctionner sans accumuler de déficit de fonctionnement pendant cet exercice.	<p>Le total des subventions de fonctionnement accordées aux universités publiques du Manitoba en 1999-2000 s'élevait à 215 millions de dollars.</p> <p>Les collèges publics du Manitoba (y compris le Collège universitaire du Nord) ont reçu un total de 61,9 millions de dollars de subventions de fonctionnement en 1999-2000.</p>	<p>Le total des subventions de fonctionnement accordées aux universités manitobaines (Collège universitaire du Nord non inclus) en 2007-2008 s'élevait à 307,1 millions de dollars.</p> <p>Les collèges du Manitoba (y compris le Collège universitaire du Nord) ont reçu un total de 86,5 millions de dollars de subventions de fonctionnement en 2007-2008.</p> <p>Avec les fonds prévus dans le cadre de l'Initiative d'expansion des collèges, le financement total alloué</p>	<p><u>Financement de fonctionnement</u> Depuis 1999-2000, le total des subventions de fonctionnement accordées aux universités publiques du Manitoba manitobaines (Collège universitaire du Nord non inclus) a augmenté de 83,9 millions de dollars, soit une augmentation de 39 % par rapport aux niveaux de subventions approuvés en 1999-2000 (après exclusion des transferts de fonds). Si on tient compte des économies d'impôts fonciers prévus jusqu'en 2006, le total des ressources à la disposition des universités a augmenté de 46,2 %.</p> <p>Depuis 1999-2000, le total des subventions de fonctionnement accordées aux collèges du Manitoba manitobaines (Collège universitaire du Nord inclus) a augmenté de 22,5 millions de dollars, soit une augmentation de 35,8 % par rapport aux niveaux de subventions approuvés en 1999-2000. Avec les fonds</p>	<p>En 2007-2008, le gouvernement a investi 2,5 millions de dollars pour le renforcement de la sécurité dans les universités et collèges.</p> <p>En 2007-2008, le gouvernement a consacré 4,2 millions de dollars à la modernisation des laboratoires et à la mise à niveau du matériel de laboratoire dans les universités de Brandon, de Winnipeg et du Manitoba.</p> <p>Entre 1999-2000 et 2007-2008, le financement consacré à l'enseignement postsecondaire (financement de fonctionnement et d'immobilisations, Initiative d'expansion des collèges, subventions de remise sur les frais de scolarité et tout autre financement inclus) a augmenté de 51,5 %.</p>

<p>Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)</p>	<p>Pourquoi est-ce important de mesurer cela? (B)</p>	<p>D'où partons-nous (mesure de référence)? (C)</p>	<p>Quels sont les résultats de 2007-2008 (année en cours) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)</p>	<p>De quelle manière la tendance évolue-t-elle? (E)</p>	<p>Commentaires / Mesures récentes / Rapports connexes (F)</p>
<p>Immobilisations</p>		<p>En 1999-2000, les universités et collèges du Manitoba ont reçu 13,2 millions de dollars de subventions d'immobilisations.</p>	<p>s'élève à 119 millions de dollars.</p> <p>En 2007-2008, les universités et collèges publics du Manitoba ont reçu 20,7 millions de dollars de subventions d'immobilisations.</p>	<p>supplémentaires prévus dans le cadre de l'Initiative d'expansion des collèges, le financement total alloué aux collèges a connu une augmentation de 54,7 millions de dollars, soit 87,2 %, depuis 1999-2000.</p> <p><u>Fonds d'immobilisations</u> Depuis 1999-2000, le gouvernement a appuyé un total de 478,1 millions de dollars d'investissements en immobilisations dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Cet appui a été fourni par Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba (439 millions de dollars) et Infrastructure et Transports Manitoba (39,1 millions de dollars).</p>	<p>Parmi les récents projets d'immobilisations financés par le gouvernement, citons les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'Université de Winnipeg : des fonds pour la construction du Richardson College of the Environment (10 millions de dollars), en plus d'une campagne de levée de fonds de contrepartie sur les trois prochaines années (15 millions de dollars); - à l'Université du Manitoba : un investissement provincial, annoncé en avril 2008, de 47 millions de dollars sur les trois prochaines années dans le projet Domino, y compris quatre millions de dollars en 2008-2009; - au Collège universitaire du Nord : <ul style="list-style-type: none"> a) au campus du Pas, le développement d'une bibliothèque de ressources pour l'enseignement et la recherche et d'un centre de services aux étudiants, en plus de fonds pour l'achèvement du centre de loisirs,

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi est-ce important de mesurer cela? (B)	D'où partons-nous (mesure de référence)? (C)	Quels sont les résultats de 2007-2008 (année en cours) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	De quelle manière la tendance évolue-t-elle? (E)	Commentaires / Mesures récentes / Rapports connexes (F)
					<p>selon une entente conjointe entre la ville du Pas et le Collège universitaire du Nord (17 millions de dollars);</p> <p>b) à Thomson, la construction d'un nouveau campus (27 millions de dollars) et du financement pour assurer la construction d'installations éconergiques (3 millions de dollars);</p> <p>- au Collège Red River : des fonds pour la construction du centre de formation sur le matériel lourd (12,6 millions de dollars).</p>

Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)

La *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)* est entrée en vigueur en avril 2007. Cette loi prévoit une démarche claire à suivre par les employés lorsqu'ils veulent communiquer leurs inquiétudes concernant certains actes répréhensibles graves commis dans la fonction publique, et protège également les divulgateurs contre les représailles. La *Loi* vient s'ajouter à d'autres mesures de protection déjà en place en vertu d'autres lois ainsi qu'aux droits issus d'une négociation collective, de politiques, de pratiques ou de processus en vigueur dans la fonction publique du Manitoba.

Les actes suivants sont considérés comme répréhensibles en vertu de la *Loi* : infractions aux lois fédérales ou provinciales; actions ou omissions causant un risque pour la sécurité ou la santé du public ou pour l'environnement; cas graves de mauvaise gestion ou le fait de sciemment ordonner ou conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible. La *Loi* n'a pas pour objet de traiter des questions courantes de fonctionnement ou d'administration.

Une divulgation faite de bonne foi, conformément à la *Loi*, par un employé qui a des motifs raisonnables de croire qu'un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être, est considérée une divulgation en vertu de la *Loi*, peu importe si l'objet de la divulgation constitue un acte répréhensible. Toutes les divulgations font l'objet d'un examen attentif et approfondi en vue de déterminer si des mesures s'imposent en vertu de la *Loi*, et elles doivent être signalées dans le rapport annuel du ministère, conformément à l'article 18 de la *Loi*.

Vous trouverez ci-dessous un compte rendu des divulgations reçues par la ministre Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba pour l'exercice 2007-2008 :

Renseignements exigés annuellement (selon l'art. 18 de la <i>Loi</i>)	Exercice 2007 - 2008
Le nombre de divulgations reçues et le nombre de divulgations auxquelles il a été donné suite et auxquelles il n'a pas été donné suite. <i>Alinéa 18(2)a)</i>	NÉANT
Le nombre d'enquêtes ouvertes à la suite d'une divulgation. <i>Alinéa 18(2)b)</i>	NÉANT
Dans le cas où, par suite d'une enquête, il est conclu qu'un acte répréhensible a été commis, la description de l'acte en question ainsi que les recommandations faites ou les mesures correctives prises relativement à cet acte, ou les motifs invoqués pour ne pas en prendre. <i>Alinéa 18(2)c)</i>	NÉANT

Annexes

Tableau 1
Sommes accordées par le Programme d'aide aux étudiants
Du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

Total des prêts et bourses																
Établissement	Nbre de demandes traitées	Nbre d'étudiants admissibles	PCPE	PEGM	BPGPA	BA	SCE	SCA	BMEA	SPMM			Total	FCBEM	BM	Total FCBEM et BM
										ÉFR	SPMM EA	PAFERM				
Université du Manitoba	3 942	3 231	14 495 217	7 827 872	68 600	1 020 759	648 513	493 801	95 500	226 939	134 597	2 545 000	27 556 798	4 320 829	1 691 971	6 012 800
Collège de Saint-Boniface	133	120	491 534	235 702	3 200	0	15 061	22 166	0	10 342	0	0	778 005	146 586	14 850	161 436
Red River College	1 490	1 103	4 456 105	2 267 175	24 800	314 156	296 941	136 537	56 500	38 562	85 273	0	7 676 049	828 762	837 150	1 665 912
Université de Winnipeg	1 242	954	3 894 407	1 875 727	18 600	382 045	250 596	176 410	42 000	57 384	23 256	0	6 720 425	1 015 438	194 411	1 209 849
Assiniboine Community College	287	227	836 732	453 787	5 200	0	127 981	61 766	5 000	19 088	9 069	0	1 518 623	166 861	91 614	258 475
Université de Brandon	616	539	2 567 087	1 391 385	17 000	118 491	109 660	65 366	7 000	37 563	12 346	0	4 325 898	972 956	122 324	1 095 280
Collège universitaire du Nord	80	58	252 702	108 769	6 200	44 434	27 461	2 443	5 000	0	10 461	0	457 470	44 578	21 760	66 338
Autres établissements publics du Manitoba	160	180	712 375	388 747	2 200	0	49 796	15 606	5 000	0	0	0	1 168 724	0	164 749	164 748
Autres - dans la province	1 269	948	5 439 814	3 263 097	27 800	0	323 186	73 984	0	37 003	10 891	0	9 175 775	432 541	3 266 219	3 698 760
Canada	1 361	1 146	7 096 502	4 038 223	13 400	0	119 727	127 660	8 000	79 510	12 917	480 000	11 967 939	2 671 449	1 738 485	4 409 934
Ailleurs	295	268	2 065 913	1 324 510	200	0	14 226	14 133	0	0	0	20 000	3 438 982	0	116 467	116 467
Total	10 875	8 774	42 308 388	23 174 994	187 200	1 879 885	1 983 148	1 189 872	211 000	506 391	298 810	3 045 000	74 784 688	10 600 000	8 260 000	18 860 000

Nombre d'étudiants recevant des prêts et bourses

Établissement	PCPE	PEGM	BPGPA	BA	SCE	SCA	BMEA	SPMM			FCBEM	BM
								ÉFR	SPMM EA	PAFERM		
Université du Manitoba	3 174	2 736	343	136	352	284	22	153	54	142	1 176	386
Collège de Saint-Boniface	116	90	16	0	10	13	0	7	0	0	45	4
Red River College	1 062	800	124	45	185	87	13	29	31	0	237	205
Université de Winnipeg	927	723	93	34	140	106	11	47	8	0	286	66
Assiniboine Community College	206	180	26	0	45	41	1	15	7	0	55	38
Université de Brandon	529	474	85	13	73	43	2	28	6	0	266	39
Collège universitaire du Nord	52	36	31	9	20	2	1	0	7	0	14	8
Autres établissements publics du Manitoba	170	86	8	0	17	9	0	0	0	0	0	42
Autres - dans la province	943	902	142	0	207	32	0	15	3	0	106	535
Canada	1 133	1 037	67	0	56	60	0	38	4	24	574	251
Ailleurs	265	254	1	0	10	5	0	0	0	1	0	18
Total	8 577	7 318	936	237	1 115	682	50	332	120	167	2 759	1 592

* Ne comprend pas les étudiants du PAFERM

PCPE - Programme canadien de prêts aux étudiants (temps plein et temps partiel) - jusqu'à 210 \$/sem.

PEGM - Prêts étudiants du gouvernement du Manitoba - jusqu'à 140 \$/sem.

BPGPA - Bourse Prince de Galles et Princesse Anne à l'intention des Autochtones - non remboursable, 200 \$ versés aux étudiants dont les besoins sont évalués à au moins 1 \$

BA - Bourse d'accès - non remboursable, pour les étudiants des progr. Accès, remplace le PEGM

PSM - Prêt spécial du Mb - aide remboursable remplaçant le PMAFE, accordée par le comité d'appel

SCE - Subventions can. pour études (temps plein et temps partiel) - non remboursables

SCA - Subventions canadiennes d'accès - subventions fédérales non remboursables

BMEA - Bourse du millénaire pour étudiants adultes

PAFERM - Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine - subventions conditionnelles de 15 000 \$ et 20 000 \$ aux étudiants et résidents en médecine, récupérables du ministère de la Santé

FCBEM - Fonds can. des bourses d'études du millénaire - de 1 000 \$ à 4 500 \$ pour réduire le montant des prêts

BM - Bourses du Manitoba - de 100 \$ à 5 720 \$ pour réduire le montant des prêts

SPMM FR - Subvention des possibilités du millénaire du Manitoba pour les étudiants à charge de familles à faible revenu, jusqu'à concurrence de 3 000 \$ ou 50 % des frais de scolarité

SPMM A - Subvention des possibilités du millénaire du Manitoba pour les étudiants autochtones indépendants, jusqu'à concurrence de 4 000 \$ ou 100 % des frais de scolarité